

ACIDE SULFAMIQUE - ACISULFA

|> **GACHES CHIMIE**
GLOBAL CHEMICAL SOLUTIONS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

|> RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE|> **1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : ACIDE SULFAMIQUE

Code du produit : ACISULFA

N° d'enregistrement REACH : 01-2119488633-28

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Fabrication de produits chimiques. Intermédiaire.

Formulation de nettoyage et de produit entretien

Plastifiant

Fabrication de produit alimentaire

Produits de nettoyage, produits de traitement de surface et/ou biocide des produits

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : GACHES CHIMIE SAS.

Adresse : Avenue de la gare.31750.ESCALQUENS.FRANCE.

Téléphone : 05.62.71.95.95. Fax : 05.61.81.43.72.

fds@gaches.com

www.gaches.com

Nos FDS sont disponibles sur notre site internet / SDS available on our website : www.gaches.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.**|> RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.**

Irritation cutanée, Catégorie 2 (Skin Irrit. 2, H315).

Irritation oculaire, Catégorie 2 (Eye Irrit. 2, H319).

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3 (Aquatic Chronic 3, H412).

Cette substance ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

2.2. Éléments d'étiquetage|> **Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.**

Pictogrammes de danger :



GHS07

Mention d'avertissement :

ATTENTION

Identificateur du produit :

EC 226-218-8 ACIDE SULFAMIDIQUE

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence - Prévention :

P264 Après manipulation, laver soigneusement les parties du corps exposées.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence - Intervention :

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

ACIDE SULFAMIQUE - ACISULFA

P305 + P351 + P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Conseils de prudence - Elimination :

P501

Éliminer les déchets et les contenants par la remise à un éliminateur agréé, conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur.

|> 2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

En cas de formation de poussières par un traitement mécanique (ponçage, sciage, etc...), ces poussières peuvent avoir un effet irritant par inhalation, pour la peau et les yeux.

|> RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1. Substances****Composition :**

Identification	Classification (CE) 1272/2008	Nota	%
CAS: 5329-14-6	GHS07		100%
EC: 226-218-8	Wng		
REACH: 01-2119488633-28	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319		
ACIDE SULFAMIDIQUE	Aquatic Chronic 3, H412		

|> Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë

Identification	Limites de concentration spécifiques	ETA
CAS: 5329-14-6		orale: ETA = 1450 mg/kg PC
EC: 226-218-8		
REACH: 01-2119488633-28		
ACIDE SULFAMIDIQUE		

|> RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

4.1. Description des mesures de premiers secours**|> En cas d'inhalation :**

Amener la personne dans un endroit aéré, hors de la zone d'exposition.

En cas de respiration difficile, irrégulière ou arrêtée, administrer de l'oxygène par une personne formée.

Ne pas pratiquer de respiration artificielle par bouche-à-bouche ou par bouche-à-nez. utiliser le matériel adéquat.

Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

Il est recommandé d'enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

|> En cas de contact avec la peau :

Ne jamais utiliser de solvants ou de diluants.

Enlever immédiatement vêtements et chaussures souillés ou éclaboussés.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures.

En cas de malaise ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.

|> En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau et boire suffisamment de gorgées d'eau pour enlever le goût de la bouche. En général aucun traitement supplémentaire n'est nécessaire, sauf en cas de forte quantité ingérée. Consulter tout de même un médecin. Si la victime vomit spontanément, la pencher pour éviter tout risque d'aspiration.

|> 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**4.2.1 Inhalation**

La poussière émise lors de l'utilisation peut irriter les voies respiratoires supérieures.

4.2.2 Contact avec la peau

ACIDE SULFAMIQUE - ACISULFA

Le contact répété et prolongé avec la peau ou les muqueuses peut provoquer des rougeurs, des phlyctène ou une dermatite.

Des réactions allergiques de la peau peuvent également se produire.

4.2.3 Contact avec les yeux

Des particules solides piégées derrière les paupières peuvent provoquer des lésions par abrasion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

> RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

|> 5.1. Moyens d'extinction

Le produit lui-même n'est pas combustible. Définir les moyens d'extinction en fonction des conditions locales et de l'environnement voisin.

|> Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- poudres polyvalentes ABC
- dioxyde de carbone (CO2)
- poudres
- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse résistant à l'alcool

|> Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau
- eau
- mousse

Un jet d'eau à grand débit risque de propager le feu.

En présence de tension électrique ne pas utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

|> 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- dioxyde de soufre (SO2)
- oxyde d'azote (NO)
- vapeurs ou gaz corrosifs

|> 5.3. Conseils aux pompiers

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

Veiller à ce que les effluents d'extinction d'incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau.

Si l'opération peut se faire sans risques, écarter de la zone de danger immédiat (éloigner du feu) les contenants exposés au feu.

L'élévation de température peut provoquer une vaporisation ou une décomposition du produit, donc une augmentation de pression qui peut conduire à l'explosion des emballages. Les projections d'aérosols enflammés éclatant sous une trop forte pression due à l'incendie sont à contrôler. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients/contenants à proximité exposés au feu.

> RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

|> 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Retirer immédiatement tout vêtement contaminé.

Isoler la zone affectée. Eloigner le personnel non nécessaire et non équipé de protection. Rester/circuler en amont du vent par rapport au déversement. Utiliser un équipement de protection approprié.

Assurer une ventilation adéquate.

Eviter la formation de poussières. Ne pas inhaller les poussières.

Ne pas toucher ni marcher dans le produit déversé. Eviter tout contact avec le produit déversé.

Nettoyer rapidement tout déversement pour éviter d'endommager les matériaux/autres emballages à proximité, et toute propagation de contamination.

Pour les non-scuristes

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

ACIDE SULFAMIQUE - ACISULFA**Pour les secouristes**

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

|> 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Placer les déchets récupérés dans des contenants adaptés, fermés et correctement étiquetés, en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir section 13).

|> 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit par moyen mécanique (balayage/aspirateur).

Arrêter l'écoulement, si l'intervention est possible sans risque.

S'il n'est pas possible d'aspirer le produit sec ni de le mouiller, s'assurer que le personnel chargé du brossage/balayage à sec porte un équipement de protection individuel approprié et qu'il évite ou limite la dispersion des poussières.

Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Nota : Voir rubrique 1 pour le contact en cas d'urgence et voir rubrique 13 pour l'élimination des déchets.

|> 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 1 pour le contact en cas d'urgence.

Les informations relatives aux contrôles de l'exposition/à la protection individuelle se trouvent en rubrique 8, et les mesures de protection pour la manipulation en rubrique 7.

Pour les conseils relatifs à l'élimination du produit déversé accidentellement, voir la rubrique 13.

|> RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulée la substance.

|> 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Eviter la formation ou la dispersion de poussières.

Eviter l'inhalation de poussières.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Prévoir poste d'eau et/ou douche de sécurité et/ou fontaine oculaire à proximité des lieux d'emploi. S'assurer du bon fonctionnement.

Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons/tissus/... souillés.

Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat.

|> Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter le contact de la substance avec la peau et les yeux.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

|> Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la substance est utilisée.

Ne jamais verser d'eau dans le produit mais toujours le produit dans l'eau.

|> 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne pas stocker dans des contenants non étiquetés.

|> Stockage

Température de stockage : entre 5 °C et 25 °C

Le sol des locaux sera imperméable et aménagé de manière à permettre la récupération ou la neutralisation du produit qui pourrait se répandre en cas de fuite.

Pour préserver la qualité du produit, stocker dans un endroit frais, à l'abri de la lumière.

Conserver dans des contenants adaptés, fermés et correctement étiquetés. Ne pas ôter ou dissimuler les étiquettes sur le produit.

Conserver à l'écart des produits incompatibles (cf rubrique 10).

|> Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Matériaux de conditionnement appropriés :

- Acier inoxydable

- Verre

Matériaux de conditionnement inappropriés :

- Aluminium

- Zinc

ACIDE SULFAMIQUE - ACISULFA

- récipients galvanisés

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

> RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Aucune donnée n'est disponible.

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

ACIDE SULFAMIDIQUE (CAS: 5329-14-6)

Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Travailleurs

Contact avec la peau

Effets systémiques à long terme

10 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Homme exposé via l'environnement

Ingestion

Effets systémiques à long terme

5 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Contact avec la peau

Effets systémiques à long terme

5 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Inhalation

Effets systémiques à long terme

17.4 mg de substance/m³

> Concentration prédictive sans effet (PNEC) :

ACIDE SULFAMIDIQUE (CAS: 5329-14-6)

Compartiment de l'environnement :

PNEC :

Sol

5 mg/kg

Compartiment de l'environnement :

PNEC :

Eau douce

1.8 mg/l

Compartiment de l'environnement :

PNEC :

Eau de mer

0.018 mg/l

Compartiment de l'environnement :

PNEC :

Eau à rejet intermittent

0.48 mg/l

Compartiment de l'environnement :

PNEC :

Sédiment d'eau douce

8.36 mg/kg

Compartiment de l'environnement :

PNEC :

Sédiment marin

0.84 mg/kg

Compartiment de l'environnement :

PNEC :

Usine de traitement des eaux usées

20 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

ACIDE SULFAMIQUE - ACISULFA

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Avant toute manipulation de poudres ou émission de poussières, il est nécessaire de porter des lunettes masque conformes à la norme NF EN166.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Les lentilles de contact ne constituent pas une protection des yeux. Une protection oculaire appropriée doit être utilisée par les porteurs de lentilles de contact.

|> - Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN ISO 374-1.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- PVC (Polychlorure de vinyle)

L'adaptabilité et la durabilité d'un gant dépend de son usage, par exemple de la fréquence et de la durée de contact, la résistance chimique de la matière constitutive du gant, de son épaisseur, de la dextérité nécessaire. Il est recommandé de toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants.

- Protection du corps

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Type de vêtement de protection approprié :

Porter des vêtements de protection chimique contre les produits chimiques solides, particules en suspension dans l'air (type 5) conformes à la norme NF EN13982-1/A1 pour éviter tout contact avec la peau.

Type de bottes de protection appropriés :

Chaussures de travail antidérapantes EN ISO 20347

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

- Protection respiratoire

Eviter l'inhalation des poussières.

Type de masque FFP :

Porter un demi-masque filtrant contre les poussières à usage unique conforme à la norme NF EN149/A1.

L'utilisation d'équipements de protection sera nécessaire en cas de formation de brouillard ou dans le cas où la limite d'exposition professionnelle serait dépassée.

> RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|> Etat physique

Etat Physique : Solide.

Aspect : Cristallin.

Couleur

Couleur : Blanc

|> Odeur

Seuil olfactif : Non précisé.

Odeur : Inodore.

|> Point de fusion

Point/intervalle de fusion : 205 °C.

|> Point de congélation

Point/intervalle de congélation : Non précisé.

ACIDE SULFAMIQUE - ACISULFA**|> Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Point/intervalle d'ébullition : Non concerné.

|> Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non précisé.

|> Limites inférieure et supérieure d'explosion

Dangers d'explosion,limite inférieure d'explosivité (%) : Non précisé.

Dangers d'explosion,limite supérieure d'explosivité (%) : Non précisé.

Non applicable: l'acide sulfamique est un solide inorganique.

|> Point d'éclair

Intervalle de point d'éclair : Non concerné.

Point d'éclair : >100°C

|> Température d'auto-inflammation

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non concerné.

|> Température de décomposition

Point/intervalle de décomposition : 209 °C.

pH

pH en solution aqueuse : 1.18 (solution à 10g/l H₂O)

pH : Non concerné.

|> Viscosité cinématique

Viscosité : Non précisé.

Viscosité cinématique : Non concerné. Substance solide.

|> Solubilité

Hydrosolubilité : Soluble. 181.4 g/l à 20°C

Liposolubilité : Non précisé.

|> Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Coefficient de partage n-octanol/eau : log Pow = -4.34 à 20°C

Pression de vapeur

Pression de vapeur (50°C) : Non concerné.

Pression de vapeur : 0.8 Pa à 20°C

|> Densité et/ou densité relative

Densité : 2.151 à 25°C

|> Densité de vapeur relative

Densité de vapeur : Non précisé.

|> 9.2. Autres informations

% COV : 0%

Propriétés explosives : N'est pas à attendre étant donné la structure et les groupes fonctionnels.

Propriétés comburantes : N'est pas à attendre étant donné la structure et les groupes fonctionnels.

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

|> RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Cette substance est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

Un contact avec un produit alcalin libère de la chaleur.

|> 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut produire une neutralisation en étant en contact avec des bases.

10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- la formation de poussières

- la chaleur

ACIDE SULFAMIQUE - ACISULFA

- l'accumulation de charges électrostatiques
 - les radiations UV
- Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

> 10.5. Matières incompatibles

- Tenir à l'écart de/des :
- bases fortes
 - acides forts
 - alcalins
 - Agents oxydants

> 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- Oxydes de soufre (SO_x)
- Oxydes d'azote (NO_x)
- Vapeurs ou gaz corrosifs

|>RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Peut entraîner des lésions cutanées réversibles, telles qu'une inflammation de la peau ou la formation d'érythèmes et d'escarres ou d'oedèmes, à la suite d'une exposition allant jusqu'à quatre heures.

Peut entraîner des effets réversibles sur les yeux, tels qu'une irritation oculaire qui est totalement réversible en deçà d'une période d'observation de 21 jours.

11.1.1. Substances**> Toxicité aiguë :**

ACIDE SULFAMIDIQUE (CAS: 5329-14-6)

Par voie orale : DL50 = 1450 mg/kg poids corporel/jour
Espèce : Rat

Par voie cutanée : DL50 > 2000 mg/kg poids corporel/jour
Espèce : Rat

Par inhalation (n/a) : CL50 > 5 mg/l

11.2. Informations sur les autres dangers**Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :**

- Acide sulfamique (CAS 5329-14-6): Voir la fiche toxicologique n° 209.

|>RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

12.1. Toxicité**> 12.1.1. Substances**

ACIDE SULFAMIDIQUE (CAS: 5329-14-6)

Toxicité pour les poissons : CL50 = 70.3 mg/l
Espèce : Pimephales promelas
Durée d'exposition : 96 h

NOEC = 0.025 mg/l
Espèce : Jordanella floridae

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 71.6 mg/l
Espèce : Daphnia magna
Durée d'exposition : 24 h

NOEC = 0.15 mg/l
Espèce : Others
Durée d'exposition : 21 jours

ACIDE SULFAMIQUE - ACISULFA**12.2. Persistance et dégradabilité****12.3. Potentiel de bioaccumulation****12.3.1. Substances**

ACIDE SULFAMIDIQUE (CAS: 5329-14-6)

Coefficient de partage octanol/eau : log K_{o/w} = -4.3438**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets de la substance et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Codes déchets (Décision 2014/955/CE, Directive 2008/98/CEE relative aux déchets dangereux) :

16 03 03* : déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses

>RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2023 - IMDG 2020 [40-20] - OACI/IATA 2023 [64]).

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

2967

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

UN2967=ACIDE SULFAMIQUE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Classification:



8

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	8	C2	III	8	80	5 kg	-	E1	3	E

>	IMDG	Classe	2°Etiq	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ	Arrimage manutention	Séparation
---	------	--------	--------	--------	----	----	--------	----	----------------------	------------

ACIDE SULFAMIQUE - ACISULFA

	8	-	III	5 kg	F-A. S-B	-	E1	Category A	SGG1 SG36 SG49
--	---	---	-----	------	----------	---	----	------------	-------------------

IATA	Classe	2°Etiqu.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ
8	-	III	860	25 kg	864	100 kg	A803	E1	
8	-	III	Y845	5 kg	-	-	A803	E1	

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée n'est disponible.

> RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****|> Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :**

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2022/692 (ATP 18)

Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

|> Restrictions appliquées en vertu du titre VIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :

La substance n'est pas soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 : <https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach>.

|> Précurseurs d'explosifs :

La substance n'est pas soumise au règlement (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs.

Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique (CSR : Chemical Safety Report) a été faite pour cette substance.

> RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à cette substance et non pas comme une garantie des propriétés de celle-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

- | | |
|------|--|
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

|> Abréviations et acronymes :

DL50 : La dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50% au cours d'une période donnée.

CL50 : La concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée.

CE50 : La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

NOEC : La concentration sans effet observé.

REACH : Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

ETA : Estimation Toxicité Aiguë

PC : Poids Corporel

DNEL : Dose dérivée sans effet.

PNEC : Concentration prédictive sans effet.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS07 : Point d'exclamation.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

ACIDE SULFAMIQUE - ACISULFA

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.

|> Modification par rapport à la version précédente

Scénario d'exposition 1. Fabrication de substance. - Industrielle.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre.	acétate d'isobutyle. Fabrication de substance. CAS:110-19-0.
Secteur(s) d'utilisation:	Industrielles (SU3).
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC1.; SpERC ESVOC1.1.v1
Catégorie(s) de processus:	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15.
Processus, tâches, activités couvertes:	Fabrication de la substance ou utilisation en tant qu'agent chimique de procédé ou d'extraction. Inclut le recyclage/la récupération, les transferts de matières, le stockage, la maintenance et le chargement (y compris bateau/péniche, camion/wagon et récipient pour vrac), l'échantillonnage et les activités de laboratoire correspondantes [GES1_I].
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3.)Environnement: Modèle CHESAR utilisé [EE3]. Facteurs de rejet affinés pour obtenir des RCR inférieurs à 1..
Section 2:	Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.

Section 2.1		Contrôle de l'exposition de l'environnement:
Caractéristiques du produit:		La substance est une structure unique [PrC1]. Majoritairement hydrophobe [PrC4a]. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4]. Soluble dans l'eau (1 - 10 g/L). Nocif pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	50000. (167000 kg/jour.)	
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus continu [CS54]. 300 jours d'exploitation par an.	
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:		Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.		Aucune mesure spécifique n'est nécessaire. Jours d'émission (jours/an) [FD4]: 300. Rejet continu [FD2].
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.		Traiter les émissions dans l'air pour atteindre une efficacité d'élimination générale de (%) [TCR7]: 90. Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de \geq (%) [TCR8]: 99.7. Ne pas déverser les boues industrielles dans des sols naturels [OMS2]
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.		Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement [S5]. Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4]
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.		Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]: 89.4. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m ³ /j) [STP5]: 2000.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.		Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 5%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Efficacité d'élimination (%): 99.98. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales [ENVT12]. Considérer comme un déchet dangereux.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.		Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 5%. Type de traitement adapté aux déchets: redistillation. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur [ETW3].
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:		aucun.

Section 2.2:		Contrôle de l'exposition des travailleurs.
Caractéristiques du produit:		
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4].	
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].	
Quantités utilisées:	Sans objet.	
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]. Processus continu [CS54].	
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.	
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:		Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle [G1]. Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17].
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:		aucun.
Scénarios de contribution:		
Mesures générales (irritants cutanés) [G19]:	En cas d'exposition cutanée répétée et/ou prolongée probable à la substance, porter des gants adaptés homologués EN 374 et mettre en place des programmes de soins cutanés pour les employés [PPE20].	
ES1-ES#1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable [PROC 1]. Expositions générales [CS1]. Processus continu [CS54].	Aucune mesure spécifique identifiée [EI18].	

ES1-ES#2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée [PROC 2]. Expositions générales [CS1]. Processus continu [CS54]. avec échantillonnage [CS56].	Aucune mesure spécifique identifiée [EI18].
ES1-ES#3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) [PROC 3]. Expositions générales [CS1]. Utilisation dans des processus par lots confinés [CS37].	Aucune mesure spécifique identifiée [EI18].
ES1-ES#4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. [PROC 4]. Échantillonnage en cours de processus [CS2]. Processus par lots [CS55]. avec échantillonnage [CS56].	Porter des gants adaptés homologués EN 374 [PPE15].
ES1-ES#5: Transfert de substance ou de préparation (chargement/décharge) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. [PROC 8a]. Transferts de vrac [CS14]. Installation non spécialisée [CS82].	Mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures, notamment des points de transfert de matières [E82]. Porter des gants adaptés homologués EN 374 [PPE15].
ES1-ES#6: Transfert de substance ou de préparation (chargement/décharge) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. [PROC 8b]. Transferts de vrac [CS14]. Installation spécialisée [CS81].	Porter des gants adaptés homologués EN 374 [PPE15].
ES1-ES#7: Utilisation en tant que réactif de laboratoire. [PROC 15]. Activités de laboratoire [CS36].	Aucune mesure spécifique identifiée [EI18].
Section 3:	Estimation d'exposition:
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
ES1-ES1: ERC1.	<p>Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes [OOC29]. (SpERC ESVOC1.1.v1).</p> <p>Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC4]: 0,05.</p> <p>Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC5]: 0,01.</p> <p><u>Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC6]: 0,0001.</u></p> <p>PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 2.650E-04mg/l.</p> <p>Ratio de caractérisation des risques: 013E-04.</p> <p>PEC locale dans les eaux de surface: 270E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.588E-04.</p> <p>PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 5.360E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 6.112E-04.</p> <p>PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 030E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.765E-04.</p> <p>PEC locale dans les sédiments marins: 540E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 6.136E-04.</p> <p>PEC locale dans le sol: 270E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.553E-04.</p> <p>Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments marins [TCR1d].</p>
Santé:	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES1-ES#1:</p> <p>Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 0,048mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: <0.001.</p> <p>Moyenne 15 minutes 0,194mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: <0.001.</p> <p>Cutané(e): 0,03mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,003.</p> <p>Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,00316</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES1-ES#2:</p> <p>Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 24mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,081.</p> <p>Moyenne 15 minutes 96,8mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,16.</p> <p>Cutané(e): 1,4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,137.</p> <p>Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,218</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES1-ES#3:</p> <p>Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 48mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,161.</p> <p>Moyenne 15 minutes 194mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,32.</p> <p>Cutané(e): 0,69mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,069.</p> <p>Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,23</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES1-ES#4:</p> <p>Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 97mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,323.</p> <p>Moyenne 15 minutes 387mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,65.</p> <p>Cutané(e): 1,4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,137.</p> <p>Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,46</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES1-ES#5:</p> <p>Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 24mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,081.</p> <p>Moyenne 15 minutes 96,8mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,16.</p> <p>Cutané(e): 2,7mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,274.</p> <p>Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,355</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES1-ES#6:</p> <p>Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 120mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,403.</p> <p>Moyenne 15 minutes 484mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,81.</p> <p>Cutané(e): 2,7mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,274.</p> <p>Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,678</p>

	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES1-ES#7: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 48mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,161. Moyenne 15 minutes 194mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,32. Cutané(e): 0,34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,034. <u>Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,195</u> Les mesures de gestion des risques décrites protègent contre une exposition aiguë.</p> <p>Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée [G32]. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques [G37].</p>
Section 4:	Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition
Environnement:	<p>Msafe: 272000kg/jour. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site [DSU1].</p> $\frac{m_{spERC} * (1 - E_{ER,spERC}) * F_{release,spERC}}{DF_{spERC}} \geq \frac{m_{site} * (1 - E_{ER,site}) * F_{release,site}}{DF_{site}}$ <p>avec : mspERC : taux d'utilisation de la substance dans les spERC EER,spERC : efficacité des RMM dans les spERC. Frelease,spERC : fraction initialement rejetée dans les spERC. DFspERC : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.</p> <p>m_{site} : taux d'utilisation de substance au niveau du site. EER,site : efficacité des RMM au niveau du site. F_{release,,site} : fraction initialement rejetée au niveau du site. DF_{site} : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.</p> <p>Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées [DSU8]. Voir la fiche de référence des SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle [DSU4].</p>
Santé:	<p>Inhalation (vapeurs). Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste). Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.</p> <p>Cutané(e): Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %. Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).</p>

Scénario d'exposition 2. Distribution de substance. - Industrielle.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre.	acétate d'isobutyle. Distribution de substance. CAS:110-19-0.
Secteur(s) d'utilisation:	Industrielles (SU3).
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC2.; SpERC ESVOC1.1b.v1
Catégorie(s) de processus:	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15.
Processus, tâches, activités couvertes:	Chargement (y compris bateau/péniche, wagon/camion et grand récipient pour vrac) et réemballage (y compris en fûts et en petits emballages) de la substance, y compris son échantillonnage, son stockage, sa distribution, son déchargement et les activités de laboratoire correspondantes [GES1A_I].
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3.)Environnement: Modèle CHESAR utilisé [EE3]. Facteurs de rejet affinés pour obtenir des RCR inférieurs à 1..
Section 2: Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.	

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement:	
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Majoritairement hydrophobe [PrC4a]. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4]. Soluble dans l'eau (1 - 10 g/L). Nocif pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	10. (33,3 kg/jour.)
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus continu [CS54]. 300 jours d'exploitation par an.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	Aucune mesure spécifique n'est nécessaire. Jours d'émission (jours/an) [FD4]: 300. Rejet continu [FD2].
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Traiter les émissions dans l'air pour atteindre une efficacité d'élimination générale de (%) [TCR7]: 90. Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de \geq (%) [TCR8]: 89,4. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées industrielles (m^3/j): 2000. En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est nécessaire [TCR9].
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement [S5]. Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4]
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]: 89,4. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m^3/j) [STP5]: 2000.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 0%. Cette substance est consommée pendant l'utilisation. Aucun déchet de la substance n'est généré [ERW3]. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales [ENVT12].
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 0%. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur [ETW3].
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	aucun.

Section 2.2: Contrôle de l'exposition des travailleurs.	
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4].
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]. Processus continu [CS54].
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle [G1]. Présume que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17].
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	aucun.
Scénarios de contribution:	
Mesures générales (irritants cutanés) [G19]:	En cas d'exposition cutanée répétée et/ou prolongée probable à la substance, porter des gants adaptés homologués EN 374 et mettre en place des programmes de soins cutanés pour les employés [PPE20].
ES2-ES#1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable [PROC 1]. Expositions générales [CS1]. Processus continu [CS54].	Aucune mesure spécifique identifiée [EI18].

ES2-ES#2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée [PROC 2]. Expositions générales [CS1]. Processus continu [CS54]. avec échantillonnage [CS56].	Aucune mesure spécifique identifiée [EI18].
ES2-ES#3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) [PROC 3]. Expositions générales [CS1]. Utilisation dans des processus par lots confinés [CS37].	Aucune mesure spécifique identifiée [EI18].
ES2-ES#4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. [PROC 4]. Échantillonnage en cours de processus [CS2]. Processus par lots [CS55]. avec échantillonnage [CS56].	Porter des gants adaptés homologués EN 374 [PPE15].
ES2-ES#5: Transfert de substance ou de préparation (chargement/décharge) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. [PROC 8a]. Transferts de vrac [CS14]. Installation non spécialisée [CS82].	Mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures, notamment des points de transfert de matières [E82]. , ou, Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22]. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire [PPE25]. Porter des gants adaptés homologués EN 374 [PPE15].
ES2-ES#6: Transfert de substance ou de préparation (chargement/décharge) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. [PROC 8b]. Transferts de vrac [CS14]. Installation spécialisée [CS81].	Porter des gants adaptés homologués EN 374 [PPE15].
ES2-ES#7: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage). [PROC 9]. Transferts de fûts/lots [CS8]. Préparation/remplissage des équipements à partir de fûts ou de récipients [CS45]. Pesée à petite échelle [CS90]. Laminage/mise en forme automatisée des métaux [CS80]. Utilisation dans des systèmes confinés [CS38].	Remplir les récipients/boîtes métalliques au niveau de points de remplissage dédiés sous ventilation d'extraction locale [E51]. , ou, Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22]. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire [PPE25].
ES2-ES#8: Utilisation en tant que réactif de laboratoire. [PROC 15]. Activités de laboratoire [CS36].	Aucune mesure spécifique identifiée [EI18].
Section 3:	Estimation d'exposition:
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
ES2-ES1: ERC2.	<p>Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes [OOC29]. (SpERC ESVOC1.1b.v1).</p> <p>Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC4]: 0,001.</p> <p>Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC5]: 0,0001.</p> <p>Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC6]: 0,00001.</p> <p>PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 1.770E-08mg/l.</p> <p>Ratio de caractérisation des risques: 009E-08.</p> <p>PEC locale dans les eaux de surface: 002E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 014E-04.</p> <p>PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 050E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 057E-04.</p> <p>PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 2.000E-08mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 012E-04.</p> <p>PEC locale dans les sédiments marins: 004E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 046E-04.</p> <p>PEC locale dans le sol: 006E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 075E-04.</p> <p>Le risque d'exposition de l'environnement concerne le sol [TCR1f].</p>
Santé:	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES2-ES#1:</p> <p>Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 0,048mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: <0.001.</p> <p>Moyenne 15 minutes 0,194mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: <0.001.</p> <p>Cutané(e): 0,03mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,003.</p> <p>Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,00316</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES2-ES#2:</p> <p>Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 24mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,081.</p> <p>Moyenne 15 minutes 96,8mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,16.</p> <p>Cutané(e): 1,4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,137.</p> <p>Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,218</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES2-ES#3:</p> <p>Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 48mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,161.</p> <p>Moyenne 15 minutes 194mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,32.</p> <p>Cutané(e): 0,69mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,069.</p> <p>Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,23</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES2-ES#4:</p> <p>Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 97mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,323.</p> <p>Moyenne 15 minutes 387mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,65.</p> <p>Cutané(e): 1,4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,137.</p> <p>Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,46</p>
	17/50

	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES2-ES#5: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 24mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,081. Moyenne 15 minutes 96,8mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,16. Cutané(e): 2,7mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,274. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,355</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES2-ES#6: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 120mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,403. Moyenne 15 minutes 484mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,81. Cutané(e): 2,7mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,274. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,678</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES2-ES#7: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 24mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,081. Moyenne 15 minutes 96,8mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,16. Cutané(e): 6,9mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,686. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,766</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES2-ES#8: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 48mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,161. Moyenne 15 minutes 194mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,32. Cutané(e): 0,34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,034. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,195</p> <p>Les mesures de gestion des risques décrites protègent contre une exposition aiguë.</p> <p>Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée [G32]. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques [G37].</p>
Section 4:	Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition
Environnement:	<p>Msafe: 4420kg/jour.</p> <p>Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site [DSU1].</p> $\frac{m_{spERC} * (1 - E_{ER,spERC}) * F_{release,spERC}}{DF_{spERC}} \geq \frac{m_{site} * (1 - E_{ER,site}) * F_{release,site}}{DF_{site}}$ <p>avec : mspERC : taux d'utilisation de la substance dans les spERC EER,spERC : efficacité des RMM dans les spERC. Frelease,,spERC : fraction initialement rejetée dans les spERC. DFspERC : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.</p> <p>msite : taux d'utilisation de substance au niveau du site. EER,site : efficacité des RMM au niveau du site. Frelease,,site : fraction initialement rejetée au niveau du site. DFsite : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.</p> <p>Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées [DSU8]. Voir la fiche de référence des SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle [DSU4].</p>
Santé:	<p>Inhalation (vapeurs). Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste). Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.</p> <p>Cutané(e): Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %. Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).</p>

Scénario d'exposition 3. Formulation et (re)conditionnement des substances et mélanges . - Industrielle.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre.	acétate d'isobutyle. Formulation et (re)conditionnement des substances et mélanges . CAS:110-19-0.
Secteur(s) d'utilisation:	Industrielles (SU3).
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC1.; SpERC ESVOC4
Catégorie(s) de processus:	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15.
Processus, tâches, activités couvertes:	Formulation, emballage et réemballage de la substance et de ses mélanges dans des opérations par lots ou continues, y compris le stockage, les transferts de matières, le mélange, le pastillage, la compression, la granulation, l'extrusion, l'emballage à petite et grande échelle, l'échantillonnage, la maintenance et les activités de laboratoire correspondantes [GES2_II].
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3.)Environnement: Modèle CHESAR utilisé [EE3]. Facteurs de rejet affinés pour obtenir des RCR inférieurs à 1..

Section 2: Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.	
---	--

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement:	
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Majoritairement hydrophobe [PrC4a]. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4]. Soluble dans l'eau (1 - 10 g/L). Nocif pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	4000. (13300 kg/jour.)
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus continu [CS54]. 300 jours d'exploitation par an.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	Aucune mesure spécifique n'est nécessaire. Jours d'émission (jours/an) [FD4]: 300. Rejet continu [FD2].
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé en ce qui concerne la conformité vis-à-vis de REACH, mais il peut être nécessaire pour la conformité avec d'autres législations relatives à l'environnement. Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de ≥ (%) [TCR8]: 89,4. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées industrielles (m ³ /j): 2000. En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est nécessaire [TCR9].
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement [S5]. Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4]
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]: 89,4. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m ³ /j) [STP5]: 2000.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 5%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Efficacité d'élimination (%): 99,98. Eliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales [ENVT12]. Considérer comme un déchet dangereux.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Sans objet.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	aucun.

Section 2.2: Contrôle de l'exposition des travailleurs.	
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4].
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]. Processus continu [CS54].
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle [G1]. Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17].
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	Formuler dans des cuves de mélange confinées ou ventilées [E46].
	Scénarios de contribution:
Mesures générales (irritants cutanés) [G19]:	En cas d'exposition cutanée répétée et/ou prolongée probable à la substance, porter des gants adaptés homologués EN 374 et mettre en place des programmes de soins cutanés pour les employés [PPE20].
ES3-ES#1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable [PROC 1]. Expositions générales [CS1]. Processus continu [CS54].	Aucune mesure spécifique identifiée [EI18].

ES3-ES#2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée [PROC 2]. Expositions générales [CS1]. Processus continu [CS54]. avec échantillonnage [CS56].	Aucune mesure spécifique identifiée [EI18].
ES3-ES#3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) [PROC 3]. Expositions générales [CS1]. Utilisation dans des processus par lots confinés [CS37].	Aucune mesure spécifique identifiée [EI18].
ES3-ES#4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. [PROC 4]. Échantillonnage en cours de processus [CS2]. Processus par lots [CS55]. avec échantillonnage [CS56].	Porter des gants adaptés homologués EN 374 [PPE15].
ES3-ES#5: Transfert de substance ou de préparation (chargement/décharge) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. [PROC 8a]. Transferts de vrac [CS14]. Installation non spécialisée [CS82].	Mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures, notamment des points de transfert de matières [E82]. , ou, Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22]. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire [PPE25]. Porter des gants adaptés homologués EN 374 [PPE15].
ES3-ES#6: Transfert de substance ou de préparation (chargement/décharge) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. [PROC 8b]. Transferts de vrac [CS14]. Installation spécialisée [CS81].	Porter des gants adaptés homologués EN 374 [PPE15].
ES3-ES#7: Utilisation en tant que réactif de laboratoire. [PROC 15]. Activités de laboratoire [CS36].	Aucune mesure spécifique identifiée [EI18].
ES3-ES#8: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage). [PROC 9]. Transferts de fûts/lots [CS8]. Préparation/remplissage des équipements à partir de fûts ou de récipients [CS45]. Pesée en vrac [CS91]. Installation spécialisée [CS81]. Nettoyage et maintenance des équipements [CS39].	Remplir les récipients/boîtes métalliques au niveau de points de remplissage dédiés sous ventilation d'extraction locale [E51]. , ou, Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22]. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire [PPE25].
ES3-ES#9: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations* et d'articles (contacts multiples et/ou importants) [PROC 5]. Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation [CS100].	Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission [E54]. , ou, Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22]. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire [PPE25]. Porter des gants adaptés homologués EN 374 [PPE15].
ES3-ES#10: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation [PROC 14]. Opérations de mélange (systèmes ouverts) [CS30]. Processus par lots [CS55].	Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission [E54]. , ou, Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22]. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire [PPE25].
Section 3:	Estimation d'exposition:
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
ES3-ES1: ERC1.	<p>Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes [OOC29]. (SpERC ESVOC4).</p> <p>Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC4]: 0,025.</p> <p>Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC5]: 0,005.</p> <p>Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC6]: 0,0001.</p> <p>PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 3.540E-04mg/l.</p> <p>Ratio de caractérisation des risques: 018E-04.</p> <p>PEC locale dans les eaux de surface: 360E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.118E-04.</p> <p>PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 7.130E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 8.130E-04.</p> <p>PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 040E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.353E-04.</p> <p>PEC locale dans les sédiments marins: 710E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 8.096E-04.</p> <p>PEC locale dans le sol: 110E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.457E-04.</p> <p>Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].</p>
Santé:	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES3-ES#1:</p> <p>Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 0,048mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: <0.001.</p> <p>Moyenne 15 minutes 0,193mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: <0.001.</p> <p>Cutané(e): 0,03mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,003.</p> <p>Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,00316</p>

	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES3-ES#2: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 24mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,081. Moyenne 15 minutes 96,7mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,16. Cutané(e): 1,4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,137. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,218</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES3-ES#3: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 48mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,161. Moyenne 15 minutes 193mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,32. Cutané(e): 0,69mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,069. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,23</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES3-ES#4: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 97mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,322. Moyenne 15 minutes 387mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,64. Cutané(e): 1,4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,137. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,459</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES3-ES#5: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 24mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,081. Moyenne 15 minutes 96,7mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,16. Cutané(e): 2,7mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,274. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,355</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES3-ES#6: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 120mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,403. Moyenne 15 minutes 483mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,81. Cutané(e): 2,7mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,274. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,677</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES3-ES#7: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 48mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,161. Moyenne 15 minutes 193mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,32. Cutané(e): 0,34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,034. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,195</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES3-ES#8: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 24mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,081. Moyenne 15 minutes 96,7mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,16. Cutané(e): 6,9mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,686. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,766</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES3-ES#9: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 24mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,081. Moyenne 15 minutes 96,7mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,16. Cutané(e): 2,7mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,274. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,355</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES3-ES#10: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 24mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,081. Moyenne 15 minutes 96,7mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,16. Cutané(e): 3,4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,343. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,423</p> <p>Les mesures de gestion des risques décrites protègent contre une exposition aiguë.</p> <p>Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée [G32]. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques [G37].</p>
Section 4:	Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition
Environnement:	<p>Msafe: 16400kg/jour.</p> <p>Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site [DSU1].</p> $\frac{m_{spERC} * (1 - E_{ER,spERC}) * F_{release,spERC}}{DF_{spERC}} \geq \frac{m_{site} * (1 - E_{ER,site}) * F_{release,site}}{DF_{site}}$ <p>avec : mspERC : taux d'utilisation de la substance dans les spERC EER,spERC : efficacité des RMM dans les spERC. Frelease,,spERC : fraction initialement rejetée dans les spERC. DFspERC : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.</p> <p>m_{site} : taux d'utilisation de substance au niveau du site. EER,_{site} : efficacité des RMM au niveau du site. Frelease,,_{site} : fraction initialement rejetée au niveau du site. DF_{site} : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.</p> <p>Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées [DSU8]. Voir la fiche de référence des SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle [DSU4].</p>
Santé:	<p>Inhalation (vapeurs). Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste). Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.</p> <p>Cutané(e): Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %. Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).</p>

Scénario d'exposition 4. Utilisations dans les revêtements. - Industrielle.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre.	acétate d'isobutyle. Utilisations dans les revêtements. CAS:110-19-0.
Secteur(s) d'utilisation:	Industrielles (SU3).
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC4.; SpERC ESVOC 4.3a.v1
Catégorie(s) de processus:	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13, PROC15.
Processus, tâches, activités couvertes:	Englobe l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions pendant l'utilisation (y compris la réception de matières, le stockage, la préparation et le transfert à partir du vrac et du semi-vrac, l'application au rouleau, par pulvérisation, étalement, trempage, flux, lit fluidisé sur les lignes de production et la formation de pellicules) et le nettoyage des équipements, la maintenance et les activités de laboratoire correspondantes [GES3_1].
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. Environnement: Modèle CHESAR utilisé [EE3]. (avec modifications).
Section 2: Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.	

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement:	
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Majoritairement hydrophobe [PrC4a]. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4]. Soluble dans l'eau (1 - 10 g/L). Nocif pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an):	4000. (13300 kg/jour.)
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus continu [CS54]. 300 jours d'exploitation par an.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	Composés volatils soumis à des contrôles d'émission dans l'air [OOC18]. Jours d'émission (jours/an) [FD4]: 300. Rejet continu [FD2].
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Traiter les émissions dans l'air pour atteindre une efficacité d'élimination générale de (%) [TCR7]: 85. Les contrôles d'émission dans le sol ne sont pas applicables, car il n'y a pas de rejet direct dans le sol [TCR4]. Utiliser un épurateur humide ou un système de filtration à sec pour maîtriser les émissions atmosphériques d'aérosols. Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de \geq (%) [TCR8]: 98. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées industrielles (m^3/j): 2000.
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement [S5]. Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4]
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]: 89,1. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m^3/j) [STP5]: 2000.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 5%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Efficacité d'élimination (%): 99,98. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales [ENVT12]. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les eaux usées des épurateurs humides uniquement en faisant appel à un prestataire d'élimination des déchets..
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Sans objet.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	aucun.

Section 2.2: Contrôle de l'exposition des travailleurs.	
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4].
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]. Processus continu [CS54].
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle [G1]. Présume que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17].
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	aucun.
Scénarios de contribution:	
Mesures générales (irritants cutanés) [G19]:	En cas d'exposition cutanée répétée et/ou prolongée probable à la substance, porter des gants adaptés homologués EN 374 et mettre en place des programmes de soins cutanés pour les employés [PPE20].

ES4-ES#1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable [PROC 1]. Expositions générales [CS1]. Processus continu [CS54].	Aucune mesure spécifique identifiée [EI18].
ES4-ES#2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée [PROC 2]. Expositions générales [CS1]. Processus continu [CS54]. avec échantillonnage [CS56].	Aucune mesure spécifique identifiée [EI18].
ES4-ES#3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) [PROC 3]. Expositions générales [CS1]. Utilisation dans des processus par lots confinés [CS37].	Aucune mesure spécifique identifiée [EI18].
ES4-ES#4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. [PROC 4]. Échantillonnage en cours de processus [CS2]. Processus par lots [CS55]. avec échantillonnage [CS56].	Porter des gants adaptés homologués EN 374 [PPE15].
ES4-ES#5: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. [PROC 8a]. Transferts de vrac [CS14]. Installation non spécialisée [CS82].	Mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures, notamment des points de transfert de matières [E82]. , ou, Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22]. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire [PPE25]. Porter des gants adaptés homologués EN 374 [PPE15].
ES4-ES#6: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. [PROC 8b]. Transferts de vrac [CS14]. Installation spécialisée [CS81].	Porter des gants adaptés homologués EN 374 [PPE15].
ES4-ES#7: Utilisation en tant que réactif de laboratoire. [PROC 15]. Activités de laboratoire [CS36].	Aucune mesure spécifique identifiée [EI18].
ES4-ES#8: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations* et d'articles (contacts multiples et/ou importants) [PROC 5]. Opérations de mélange (systèmes ouverts) [CS30]. Opérations de mélange (systèmes clos) [CS29]. Processus par lots [CS55].	Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission [E54]. , ou, Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22]. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire [PPE25]. Porter des gants adaptés homologués EN 374 [PPE15].
ES4-ES#9: Traitement d'articles par trempage et versage [PROC 13]. Traitement par trempage et versage [CS35]. Intérieur [OC8]. Manuel(l)e) [CS34]. Machine [CS33].	Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission [E54]. , ou, Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22]. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire [PPE25]. Porter des gants adaptés homologués EN 374 [PPE15].
ES4-ES#10: Application au rouleau ou au pinceau [PROC 10]. Application au rouleau, par étalement, en flux [CS98]. Intérieur [OC8]. Nettoyage [CS47].	Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission [E54]. , ou, Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22]. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire [PPE25]. Porter des gants adaptés homologués EN 374 [PPE15].
ES4-ES#11: Pulvérisation dans des installations in-dustrielles [PROC 7]. Pulvérisation/nébulisation par application manuelle [CS24]. Pulvérisation/nébulisation par machine [CS25]. Avec un potentiel de génération d'aérosols [CS138].	Opérer dans une cabine ventilée ou une enceinte munie d'une ventilation d'extraction [E57]. Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés [PPE16]. Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée [PPE27].
Section 3:	Estimation d'exposition:
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
ES4-ES1: ERC4.	<p>Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes [OOC29]. (SpERC ESVOC 4.3a.v1).</p> <p>Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC4]: 0,98.</p> <p>Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC5]: 0,02.</p> <p>Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC6]: 0.</p> <p>PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 2.830E-04mg/l.</p> <p>Ratio de caractérisation des risques: 014E-04.</p> <p>PEC locale dans les eaux de surface: 290E-04mg/l.</p> <p>Ratio de caractérisation des risques: 1.706E-04.</p> <p>PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 5.710E-04mg/kgdw.</p> <p>Ratio de caractérisation des risques: 6.511E-04.</p> <p>PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 030E-04mg/l.</p> <p>Ratio de caractérisation des risques: 1.765E-04.</p> <p>PEC locale dans les sédiments marins: 570E-04mg/kgdw.</p> <p>Ratio de caractérisation des risques: 6.499E-04.</p> <p>PEC locale dans le sol: 630E-04mg/kgdw.</p> <p>Ratio de caractérisation des risques: 8.344E-04.</p> <p>Le risque d'exposition de l'environnement concerne le sol [TCR1f].</p>

Santé:	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES4-ES#1: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 0,048mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Moyenne 15 minutes 0,194mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Cutané(e): 0,03mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,003. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,00316</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES4-ES#2: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 24mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,081. Moyenne 15 minutes 96,8mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,16. Cutané(e): 1,4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,137. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,218</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES4-ES#3: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 48mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,161. Moyenne 15 minutes 194mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,32. Cutané(e): 0,69mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,069. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,23</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES4-ES#4: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 97mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,323. Moyenne 15 minutes 387mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,65. Cutané(e): 1,4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,137. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,46</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES4-ES#5: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 24mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,081. Moyenne 15 minutes 96,8mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,16. Cutané(e): 2,7mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,274. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,355</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES4-ES#6: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 120mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,403. Moyenne 15 minutes 484mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,81. Cutané(e): 2,7mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,274. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,678</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES4-ES#7: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 48mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,161. Moyenne 15 minutes 194mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,32. Cutané(e): 0,34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,034. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,195</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES4-ES#8: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 24mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,081. Moyenne 15 minutes 96,8mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,16. Cutané(e): 2,7mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,274. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,355</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES4-ES#9: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 24mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,081. Moyenne 15 minutes 96,8mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,16. Cutané(e): 2,7mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,274. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,355</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES4-ES#10: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 24mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,081. Moyenne 15 minutes 96,8mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,16. Cutané(e): 5,5mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,549. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,629</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES4-ES#11: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 60mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,202. Moyenne 15 minutes 242mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,4. Cutané(e): 4,3mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,429. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,63</p> <p>Les mesures de gestion des risques décrites protègent contre une exposition aiguë.</p> <p>Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée [G32]. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques [G37].</p>
Section 4:	Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition
Environnement:	<p>Msafe: 15900kg/jour.</p> <p>Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site [DSU1].</p> $\frac{m_{spERC} * (1 - E_{ER,spERC}) * F_{release,spERC}}{DF_{spERC}} \geq \frac{m_{site} * (1 - E_{ER,site}) * F_{release,site}}{DF_{site}}$ <p>avec : mspERC : taux d'utilisation de la substance dans les spERC EER,spERC : efficacité des RMM dans les spERC. Frelease,,spERC : fraction initialement rejetée dans les spERC. DFspERC : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.</p> <p>m_{site} : taux d'utilisation de substance au niveau du site. EER,site : efficacité des RMM au niveau du site. Frelease,,site : fraction initialement rejetée au niveau du site. DFsite : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.</p> <p>Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées [DSU8]. Voir la fiche de référence des SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle [DSU4].</p>

Santé:	Inhalation (vapeurs). Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste). Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.
	Cutané(e): Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %. Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).

Scénario d'exposition 5. Utilisations dans les revêtements. - Professionnelle.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre.	acétate d'isobutyle. Utilisations dans les revêtements. CAS:110-19-0.
Secteur(s) d'utilisation:	Professionnelles (SU22).
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC8a.; SpERC ESVOC 8.3b.v1
Catégorie(s) de processus:	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19.
Processus, tâches, activités couvertes:	Englobe l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions pendant l'utilisation (y compris la réception de matières, le stockage, la préparation et le transfert à partir du vrac et du semi-vrac, l'application au rouleau, au pinceau, par pulvérisation, également manuel ou méthodes similaires, et la formation de pellicules) et le nettoyage des équipements, la maintenance et les activités de laboratoire correspondantes [GES3_P].
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. Environnement: Modèle CHESAR utilisé [EE3].
Section 2: Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.	

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement:	
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Majoritairement hydrophobe [PrC4a]. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4]. Soluble dans l'eau (1 - 10 g/L). Nocif pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	0,2. (0,548 kg/jour.)
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus continu [CS54]. 365 jours d'exploitation par an.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	aucun. Utilisation dispersive [FD3].
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé en ce qui concerne la conformité vis-à-vis de REACH, mais il peut être nécessaire pour la conformité avec d'autres législations relatives à l'environnement. Composés volatils soumis à des contrôles d'émission dans l'air [OOC18]. Utiliser un épurateur humide ou un système de filtration à sec pour maîtriser les émissions atmosphériques d'aérosols. Ne pas rejeter directement à la nature les eaux usées. Aucun traitement des eaux usées sur site n'est présumé.
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4]
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 2%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Efficacité d'élimination (%): 99,98. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales [ENVT12]. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les eaux usées des épurateurs humides uniquement en faisant appel à un prestataire d'élimination des déchets..
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Sans objet.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	aucun.

Section 2.2: Contrôle de l'exposition des travailleurs.	
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4].
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]. Processus continu [CS54].
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle [G1]. Présume que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17].
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	aucun.
Scénarios de contribution:	
Mesures générales (irritants cutanés) [G19]:	En cas d'exposition cutanée répétée et/ou prolongée probable à la substance, porter des gants adaptés homologués EN 374 et mettre en place des programmes de soins cutanés pour les employés [PPE20].
ES5-ES#1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable [PROC 1]. Expositions générales [CS1]. Processus continu [CS54].	Aucune mesure spécifique identifiée [E18].

ES5-ES#2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée [PROC 2]. Expositions générales [CS1]. Processus continu [CS54]. avec échantillonnage [CS56].	Aucune mesure spécifique identifiée [EI18].
ES5-ES#3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) [PROC 3]. Expositions générales [CS1]. Utilisation dans des processus par lots confinés [CS37].	Aucune mesure spécifique identifiée [EI18].
ES5-ES#4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. [PROC 4]. Échantillonnage en cours de processus [CS2]. Processus par lots [CS55]. avec échantillonnage [CS56].	Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission [E54]. , ou, Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22]. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire [PPE25].
ES5-ES#5: Transfert de substance ou de préparation (chargement/décharge) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. [PROC 8a]. Transferts de vrac [CS14]. Installation non spécialisée [CS82].	Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission [E54]. , ou, Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22]. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire [PPE25]. Porter des gants adaptés homologués EN 374 [PPE15].
ES5-ES#6: Transfert de substance ou de préparation (chargement/décharge) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. [PROC 8b]. Transferts de vrac [CS14]. Installation spécialisée [CS81].	S'assurer que les transferts de matières soient effectués sous confinement ou ventilation d'extraction [E66]. , ou, Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22]. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire [PPE25]. Porter des gants adaptés homologués EN 374 [PPE15].
ES5-ES#7: Utilisation en tant que réactif de laboratoire. [PROC 15]. Activités de laboratoire [CS36].	Aucune mesure spécifique identifiée [EI18].
ES5-ES#8: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations* et d'articles (contacts multiples et/ou importants) [PROC 5]. Opérations de mélange (systèmes ouverts) [CS30]. Processus par lots [CS55].	Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission [E54]. , ou, Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22]. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire [PPE25]. Porter des gants adaptés homologués EN 374 [PPE15].
ES5-ES#9: Traitement d'articles par trempage et versage [PROC 13]. Traitement par trempage et versage [CS35]. Intérieur [OC8]. Manuel(l)e [CS34]. Machine [CS33].	Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission [E54]. , ou, Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22]. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire [PPE25]. Porter des gants adaptés homologués EN 374 [PPE15]. Limiter la teneur en substance du produit à 25 % [OC18].
ES5-ES#10: Application au rouleau ou au pinceau [PROC 10]. Application au rouleau, par étalement, en flux [CS98]. Intérieur [OC8]. Nettoyage [CS47].	Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission [E54]. , ou, Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22]. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire [PPE25]. Porter des gants adaptés homologués EN 374 [PPE15]. Limiter la teneur en substance du produit à 25 % [OC18].
ES5-ES#11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles [PROC 11]. Pulvérisation/nébulisation par application manuelle [CS24]. Avec un potentiel de génération d'aérosols [CS138].	Opérer dans une cabine ventilée ou une enceinte munie d'une ventilation d'extraction [E57]. Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22]. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire [PPE25]. Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés [PPE16]. Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée [PPE27]. Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures [OC28].
ES5-ES#12: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles [PROC 11]. Pulvérisation/nébulisation par application manuelle [CS24]. Avec un potentiel de génération d'aérosols [CS138].	Porter un masque respiratoire complet homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE24]. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire [PPE25]. Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés [PPE16]. Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée [PPE27]. Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures [OC28].
ES5-ES#13: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles [PROC 19]. Transfert/versage à partir de récipients [CS22]. Opérations de mélange (systèmes ouverts) [CS30]. Manuel(l)e [CS34]. Intérieur [OC8].	Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22]. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire [PPE25]. Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés [PPE16]. Limiter la teneur en substance du produit à 25 % [OC18].
Section 3:	Estimation d'exposition:
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
ES5-ES1: ERC8a.	Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes [OOC29]. (SpERC ESVOC 8.3b.v1). Rejet d'une fraction dans l'air à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement) [OOC7]: 0,98. Rejet d'une fraction dans les eaux usées à partir d'une application fortement dispersive [OOC8]: 0,01. Rejet d'une fraction dans le sol à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement) [OOC9]: 0,01.

	<p>PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 003E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 146E-08.</p> <p>PEC locale dans les eaux de surface: 003E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 015E-04.</p> <p>PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 050E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 057E-04.</p> <p>PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 2.280E-08mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 013E-04.</p> <p>PEC locale dans les sédiments marins: 005E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 052E-04.</p> <p>PEC locale dans le sol: 001E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 017E-04.</p> <p><u>Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].</u></p>
Santé:	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES5-ES#1: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 0,048mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Moyenne 15 minutes 0,194mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Cutané(e): 0,03mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,003. Voies combinées: <u>Ratio de caractérisation des risques: 0,00316</u></p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES5-ES#2: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 97mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,323. Moyenne 15 minutes 387mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,65. Cutané(e): 1,4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,137. Voies combinées: <u>Ratio de caractérisation des risques: 0,46</u></p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES5-ES#3: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 120mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,403. Moyenne 15 minutes 484mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,81. Cutané(e): 0,69mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,069. Voies combinées: <u>Ratio de caractérisation des risques: 0,472</u></p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES5-ES#4: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 48mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,161. Moyenne 15 minutes 194mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,32. Cutané(e): 6,9mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,686. Voies combinées: <u>Ratio de caractérisation des risques: 0,847</u></p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES5-ES#5: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 97mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,323. Moyenne 15 minutes 387mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,65. Cutané(e): 2,7mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,274. Voies combinées: <u>Ratio de caractérisation des risques: 0,597</u></p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES5-ES#6: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 24mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,081. Moyenne 15 minutes 96,8mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,16. Cutané(e): 2,7mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,274. Voies combinées: <u>Ratio de caractérisation des risques: 0,355</u></p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES5-ES#7: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 48mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,161. Moyenne 15 minutes 194mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,32. Cutané(e): 0,34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,034. Voies combinées: <u>Ratio de caractérisation des risques: 0,195</u></p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES5-ES#8: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 97mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,323. Moyenne 15 minutes 387mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,65. Cutané(e): 2,7mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,274. Voies combinées: <u>Ratio de caractérisation des risques: 0,597</u></p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES5-ES#9: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 58mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,194. Moyenne 15 minutes 232mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,39. Cutané(e): 1,6mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,165. Voies combinées: <u>Ratio de caractérisation des risques: 0,358</u></p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES5-ES#10: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 58mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,194. Moyenne 15 minutes 232mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,39. Cutané(e): 3,3mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,329. Voies combinées: <u>Ratio de caractérisation des risques: 0,523</u></p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES5-ES#11: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 29mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,097. Moyenne 15 minutes 194mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,32. Cutané(e): 6,4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,643. Voies combinées: <u>Ratio de caractérisation des risques: 0,74</u></p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES5-ES#12: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 73mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,242. Moyenne 15 minutes 484mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,81. Cutané(e): 6,4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,643. Voies combinées: <u>Ratio de caractérisation des risques: 0,885</u></p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES5-ES#13: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 29mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,097. Moyenne 15 minutes 116mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,19. Cutané(e): 8,5mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,849. Voies combinées: <u>Ratio de caractérisation des risques: 0,945</u></p> <p>Les mesures de gestion des risques décrites protègent contre une exposition aiguë.</p> <p>Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée [G32]. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques [G37].</p>
Section 4:	Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Environnement:	Msafe: 35,4kg/jour. Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5].
	Voir la fiche de référence des SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle [DSU4].
Santé:	Inhalation (vapeurs). Pour passer d'une exposition de 1 à 4 heures à une exposition supérieure à 4 heures, multiplier par 1,7. Pour passer d'une concentration de 5 à 25 % à une concentration de 100 %, multiplier par 1.7.
	Cutané(e): Pour passer d'une concentration de 5 à 25 % à une concentration de 100 %, multiplier par 1.7. Pour passer d'une exposition de 1 à 4 heures à une exposition supérieure à 4 heures, multiplier par 1,7.

Scénario d'exposition 6. Utilisations dans les revêtements. - Par les consommateurs.

Section 1 Scénario d'exposition				
Titre.	Utilisations dans les revêtements. acétate d'isobutyle. CAS: 110-19-0.			
Secteur(s) d'utilisation:	Par les consommateurs (SU21).			
Descripteur d'utilisation.	PC1, PC4, PC8, PC9a, PC9b, PC9c, PC15, PC18, PC23, PC24, PC31, PC34			
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC8a, SpERC ESVOCS 8.3c.v1			
Processus, tâches, activités couvertes:	Englobe l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions pendant l'utilisation (y compris le transfert et la préparation du produit, l'application au pinceau, par pulvérisation manuelle ou méthodes similaires) et le nettoyage des équipements [GES3_C].			
Section 2: Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.				
Section 2.1 : Contrôle de l'exposition de l'environnement. Scénarios de contribution:				
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Soluble dans l'eau (1 - 10 g/L). Nocif pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation. Pression de vapeur: 2100Pa (Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (fortement volatil).)			
Amounts used. Fréquence et durée de l'utilisation:	Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].			
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 10%. Éliminer en toute sécurité les récipients vides et les déchets. [C&H8]. Confiner et éliminer les déchets conformément aux réglementations locales [C&H14].			
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m ³ /j) [STP5]: 2000. Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]: 89,4. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m ³ /j) [STP5]: 2000. Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.			
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	aucun.			
Section 2.2: Contrôle de l'exposition des consommateurs. Scénarios de contribution:				
Adhésifs, produits d'étanchéité [PC1]. -- Colles pour loisirs [PC1_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 30%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 9g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 35cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 4 heures par événement.		
Adhésifs, produits d'étanchéité [PC1]. -- Colles pour bricolage (moquette, carrelage, parquet en bois) [PC1_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 0,14%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 1 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 6390g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 110cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 6 heures par événement.		
Adhésifs, produits d'étanchéité [PC1]. -- Colle en spray [PC1_3].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 11,8%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 6 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 85g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 35cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 4 heures par événement.		
Adhésifs, produits d'étanchéité [PC1]. -- Produits d'étanchéité [PC1_4].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 9%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 75g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 35cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 1 heures par événement.		
Produits antigel et de dégivrage [PC4] -- Lavage de vitre de voiture [PC4_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 1%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 0,5g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 428cm ² . Englobe l'utilisation dans un garage pour une voiture (34 m ³) sous une ventilation courante [ConsOC10]: Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0 heures par événement.		
Produits antigel et de dégivrage [PC4] -- Versage dans le radiateur [PC4_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 7%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 2000g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 428cm ² . Englobe l'utilisation dans un garage pour une voiture (34 m ³) sous une ventilation courante [ConsOC10]: Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0,2 heures par événement.		
	RMM	Éviter l'utilisation dans des pièces plus petites qu'un garage – volume de pièce d'au moins [ConsRMM10]: 35m ³ .		
	RMM	Éviter l'utilisation dans des pièces plus petites qu'un garage – volume de pièce d'au moins [ConsRMM10]: 35m ³ .		
Produits antigel et de dégivrage [PC4] -- Dégivrant serrure [PC4_3].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 14%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 4g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 214cm ² . Englobe l'utilisation dans un garage pour une voiture (34 m ³) sous une ventilation courante [ConsOC10]: Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0,3 heures par événement.		
	RMM	Éviter l'utilisation dans des pièces plus petites qu'un garage – volume de pièce d'au moins [ConsRMM10]: 35m ³ .		
Produits biocides [PC8] --Produits lava-vaiselle et lave-linge [PC8_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 5%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 15g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0,5 heures par événement.		
Produits biocides [PC8] --Produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) [PC8_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 3,5%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 125 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 35g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0,3 heures par événement.		
Produits biocides [PC8] --Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) [PC8_3].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 7%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 125 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 35g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 428cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0,2 heures par événement.		
Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] --Peinture murale aqueuse au latex [PC9a_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 0,35%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 4 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 2760g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 428cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2,2 heures par événement.		

Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] --Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide [PC9a_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 1,3%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 6 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 744g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 428cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2,2 heures par événement.
Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] --Bouteille de spray aérosol [PC9a_3].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 5,3%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 2 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 215g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 254cm ² . Englobe l'utilisation dans un garage pour une voiture (34 m ³) sous une ventilation courante [ConsOC10]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0,3 heures par événement.
	RMM	Éviter l'utilisation dans des pièces plus petites qu'un garage – volume de pièce d'au moins [ConsRMM10]: 35m ³ .
Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] --Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité) [PC9a_4].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 1,8%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 3 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 491g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2 heures par événement.
Charges, mastics, enduits, pâte à modeler [PC9b] --Charges et mastics [PC9b_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 2%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 12 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 85g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 35cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 4 heures par événement.
Charges, mastics, enduits, pâte à modeler [PC9b] --Plâtres et enduits [PC9b_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 0,066%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 12 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 13800g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2,5 heures par événement.
Charges, mastics, enduits, pâte à modeler [PC9b] --Pâte à modeler [PC9b_3].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 1%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 100g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 254cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2 heures par événement. Pour chaque événement d'utilisation, présupposer une quantité ingérée de [ConsOC13]: 1g.
Peintures au doigt [PC9c] --Peintures au doigt [PC9c].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 1,2%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 100g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 254cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2,2 heures par événement. Pour chaque événement d'utilisation, présupposer une quantité ingérée de [ConsOC13]: 1,35g.
Produits de traitement de surfaces non métalliques [PC15] --Peinture murale aqueuse au latex [PC15_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 0,35%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 4 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 2760g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 428cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2,2 heures par événement.
Produits de traitement de surfaces non métalliques [PC15] --Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide [PC15_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 0,13%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 6 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 744g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 428cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2,2 heures par événement.
Produits de traitement de surfaces non métalliques [PC15] --Bouteille de spray aérosol [PC15_3].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 2%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 2 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 215g. Englobe l'utilisation dans un garage pour une voiture (34 m ³) sous une ventilation courante [ConsOC10]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0,3 heures par événement.
	RMM	Éviter l'utilisation dans des pièces plus petites qu'un garage – volume de pièce d'au moins [ConsRMM10]: 35m ³ .
Produits de traitement de surfaces non métalliques [PC15] --Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité) [PC15_4].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 1,8%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 3 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 491g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2 heures par événement.
Encres et toners [PC18] --Encres et toners [PC18].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 10%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 40g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 71cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2,2 heures par événement.
Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir [PC23] --Produits lustrants, cire/cirage (sol, meubles, chaussures) [PC23_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 7%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 29 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 56g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 430cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 1,2 heures par événement.
Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir [PC23] --Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures) [PC23_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 7%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 8 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 56g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 430cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0,3 heures par événement.
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage [PC24] --Liquides [PC24_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 1%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 4 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 550g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 468cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0,2 heures par événement.
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage [PC24] --Colles adhésives [PC24_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 6,5%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 10 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 34g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 468cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 4 heures par événement.
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage [PC24] --Sprays [PC24_3].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 7%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 6 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 73g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 428cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0,2 heures par événement.
Produits lustrants et mélanges de cires [PC31] --Produits lustrants, cire/cirage (sol, meubles, chaussures) [PC31_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 5%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 29 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 142g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 430cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 1,2 heures par événement.

Produits lustrants et mélanges de cires [PC31] --Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures) [PC31_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 7%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 8 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 35g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 430cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0,3 heures par événement.
Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation [PC34] --	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 6,2%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 115g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 1 heures par événement.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des consommateurs.	Pré suppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17]. Sauf indication contraire, on pré suppose une utilisation avec une ventilation standard. Sauf indication contraire, on pré suppose une utilisation dans une pièce de 20 m ³ .	
Section 3:		Estimation d'exposition:
Environnement:		Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits: ES6-ES1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0,000145mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 073E-08. PEC locale dans les eaux de surface: 0,000243mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 014E-04. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0,005mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 057E-04. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0,0000123mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 007E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0,00043mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 049E-04. PEC locale dans le sol: 0,0000741mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 010E-04. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].
Santé:		Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
Adhésifs, produits d'étanchéité [PC1]. Colles pour loisirs [PC1_1].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 8,51mg/m ³ . Ratio de caractérisation des risques: 0,238. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 8,51mg/m ³ . Ratio de caractérisation des risques: 0,238. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 1,55mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,31. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,548.
Adhésifs, produits d'étanchéité [PC1]. Colles pour bricolage (moquette, carrelage, parquet en bois) [PC1_2].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,0816mg/m ³ . Ratio de caractérisation des risques: 0,00228. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 30,2mg/m ³ . Ratio de caractérisation des risques: 0,845. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 0,0223mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,000012. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,845.
Adhésifs, produits d'étanchéité [PC1]. Colle en spray [PC1_3].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,52mg/m ³ . Ratio de caractérisation des risques: 0,0145. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 31,6mg/m ³ . Ratio de caractérisation des risques: 0,885. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 0,612mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,002. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,887.
Adhésifs, produits d'étanchéité [PC1]. Produits d'étanchéité [PC1_4].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 10,5mg/m ³ . Ratio de caractérisation des risques: 0,294. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 10,5mg/m ³ . Ratio de caractérisation des risques: 0,294. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 0,466mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,0932. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,387.
Produits antigel et de dégivrage [PC4] Lavage de vitre de voiture [PC4_1].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,000102mg/m ³ . Ratio de caractérisation des risques: 0,00000285. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0,000102mg/m ³ . Ratio de caractérisation des risques: 0,00000285. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 0,621mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,124. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,124.
Produits antigel et de dégivrage [PC4] Versage dans le radiateur [PC4_2].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 1,28mg/m ³ . Ratio de caractérisation des risques: 0,0358. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 1,28mg/m ³ . Ratio de caractérisation des risques: 0,0358. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 4,34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,868. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,903.
Produits antigel et de dégivrage [PC4] Dégivrant serrure [PC4_3].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,142mg/m ³ . Ratio de caractérisation des risques: 0,00397. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0,142mg/m ³ . Ratio de caractérisation des risques: 0,00397. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 4,35mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,87. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,873.
Produits biocides [PC8] Produits lave-vaisselle et lave-linge [PC8_1].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,672mg/m ³ . Ratio de caractérisation des risques: 0,0188. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0,672mg/m ³ . Ratio de caractérisation des risques: 0,0188. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 0,0622mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,0124. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,0312.
Produits biocides [PC8] Produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) [PC8_2].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,267mg/m ³ . Ratio de caractérisation des risques: 0,00747. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0,763mg/m ³ . Ratio de caractérisation des risques: 0,0213. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 4,35mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,304. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,325.
Produits biocides [PC8] Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres) [PC8_3].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,287mg/m ³ . Ratio de caractérisation des risques: 0,00803. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0,821mg/m ³ . Ratio de caractérisation des risques: 0,0229. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 4,34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,304. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,326.
Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] Peinture murale aqueuse au latex [PC9a_1].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,27mg/m ³ . Ratio de caractérisation des risques: 0,00756. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 24,5mg/m ³ . Ratio de caractérisation des risques: 0,686. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 0,217mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,000478. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,686.

Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide [PC9a_2].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,393mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,011. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 24,5mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,686. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 0,809mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,00257. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,688.
Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] Bouteille de spray aérosol [PC9a_3].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,0181mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,000507. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 3,63mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,101. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 1,95mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,00195. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,103.
Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité) [PC9a_4].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,176mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,00492. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 21,4mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,599. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 2,24mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,00368. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,603.
Charges, mastics, enduits, pâte à modeler [PC9b] Charges et mastics [PC9b_1].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,176mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,00492. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 5,36mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,15. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 0,103mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,000682. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,15.
Charges, mastics, enduits, pâte à modeler [PC9b] Plâtres et enduits [PC9b_2].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,808mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,0226. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 24,5mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,686. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 0,0821mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,00054. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,686.
Charges, mastics, enduits, pâte à modeler [PC9b] Pâte à modeler [PC9b_3].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 2,42mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,0677. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 2,42mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,0677. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 2,21mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,442. Orale: Exposition chronique maximale résultant de la moyenne des scénarios de contribution décrits sur un an: 0,999mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,199. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,709.
Peintures au doigt [PC9c] Peintures au doigt [PC9c].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 3,05mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,0854. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 3,05mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,0854. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 2,65mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,53. Orale: Exposition chronique maximale résultant de la moyenne des scénarios de contribution décrits sur un an: 1,62mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,324. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,939.
Produits de traitement de surfaces non métalliques [PC15] Peinture murale aqueuse au latex [PC15_1].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,27mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,00756. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 24,5mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,686. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 0,217mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,000478. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,686.
Produits de traitement de surfaces non métalliques [PC15] Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide [PC15_2].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,0393mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,0011. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 2,45mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,0686. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 0,0809mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,000258. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,0688.
Produits de traitement de surfaces non métalliques [PC15] Bouteille de spray aérosol [PC15_3].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,00685mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,000191. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 1,37mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,0383. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 0mg/kg/jour. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,0383.
Produits de traitement de surfaces non métalliques [PC15] Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité) [PC15_4].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,176mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,00492. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 21,4mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,599. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 2,24mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,00368. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,603.
Encres et toners [PC18] Encres et toners [PC18].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 10,1mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,282. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 10,1mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,282. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 1,03mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,206. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,488.
Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir [PC23] Produits lustrants, cire/cirage (sol, meubles, chaussures) [PC23_1].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,569mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,0159. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 7,12mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,199. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 4,36mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,0698. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,269.
Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir [PC23] Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures) [PC23_2].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,0536mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,0015. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 2,44mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,0683. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 4,36mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,0191. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,0874.
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage [PC24] Liquides [PC24_1].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,0202mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,000565. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 1,84mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,0515. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 0,679mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,00148. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,053.

Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage [PC24] Colles adhésives [PC24_2].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,19mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,00532. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 6,96mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,194. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 4,41mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,024. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,218.
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage [PC24] Sprays [PC24_3].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,0282mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,000789. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 1,72mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,0481. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 4,35mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,0143. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,0624.
Produits lustrants et mélanges de cires [PC31] Produits lustrants, cire/cirage (sol, meubles, chaussures) [PC31_1].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 1,02mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,0285. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 12,8mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,358. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 3,12mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,0497. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,408.
Produits lustrants et mélanges de cires [PC31] Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures) [PC31_2].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,0334mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,000935. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 1,52mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,0425. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 4,36mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,0191. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,0617.
Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation [PC34]	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 11,1mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,31. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 11,1mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,31. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 0,0771mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,0154. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,326.
Section 4:	Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:
Santé	Il n'est pas attendu que les expositions théoriques dépassent les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques de la section 2 sont appliquées [G43]. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent [G23].
Environnement	Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5].

Scénario d'exposition 7. Utilisation dans les agents nettoyants. - Industrielle.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre.	acétate d'isobutyle. Utilisation dans les agents nettoyants. CAS:110-19-0.
Secteur(s) d'utilisation:	Industrielles (SU3).
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC4.; SpERC ESVOC4.4a.v1
Catégorie(s) de processus:	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13.
Processus, tâches, activités couvertes:	Englobe l'utilisation comme composant de produits de nettoyage, y compris le transfert à partir du stockage, le versement/décharge à partir de fûts ou de récipients. Expositions pendant le mélange/la dilution dans la phase préparatoire et les activités de nettoyage (y compris la pulvérisation, le brossage, le trempage, l'essuyage, automatisés ou manuels), le nettoyage et la maintenance des équipements correspondants [GES4_I].
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. Environnement: Modèle CHESAR utilisé [EE3].
Section 2: Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.	

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement:	
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Majoritairement hydrophobe [PrC4a]. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4]. Soluble dans l'eau (1 - 10 g/L). Nocif pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	100. (5000 kg/jour.)
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus par lots [CS55]. 20 jours d'exploitation par an.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	aucun. Jours d'émission (jours/an) [FD4]: 20. Rejet intermittent [FD1].
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Traiter les émissions dans l'air pour atteindre une efficacité d'élimination générale de (%) [TCR7]: 50. Les contrôles d'émission dans le sol ne sont pas applicables, car il n'y a pas de rejet direct dans le sol [TCR4]. Ne pas rejeter directement à la nature les eaux usées.
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement [S5]. Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4].
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]: 89,4. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m³/j) [STP5]: 2000.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 5%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Efficacité d'élimination (%): 99,98. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales [ENVT12]. Considérer comme un déchet dangereux.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Sans objet.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	aucun.

Section 2.2: Contrôle de l'exposition des travailleurs.	
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4].
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]. Processus par lots [CS55].
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle [G1]. Présume que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17].
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	aucun.
Scénarios de contribution:	
Mesures générales (irritants cutanés) [G19]:	En cas d'exposition cutanée répétée et/ou prolongée probable à la substance, porter des gants adaptés homologués EN 374 et mettre en place des programmes de soins cutanés pour les employés [PPE20].
ES7-ES#1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable [PROC 1]. Expositions générales [CS1]. Processus continu [CS54].	Aucune mesure spécifique identifiée [EI18].

ES7-ES#2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée [PROC 2]. Expositions générales [CS1]. Processus continu [CS54]. avec échantillonnage [CS56].	Aucune mesure spécifique identifiée [EI18].
ES7-ES#3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) [PROC 3]. Expositions générales [CS1]. Utilisation dans des processus par lots confinés [CS37].	Aucune mesure spécifique identifiée [EI18].
ES7-ES#4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. [PROC 4]. Échantillonnage en cours de processus [CS2]. Processus par lots [CS55]. avec échantillonnage [CS56].	Porter des gants adaptés homologués EN 374 [PPE15].
ES7-ES#5: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. [PROC 8a]. Transferts de vrac [CS14]. Installation non spécialisée [CS82].	Mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures, notamment des points de transfert de matières [E82]. , ou, Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22]. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire [PPE25]. Porter des gants adaptés homologués EN 374 [PPE15].
ES7-ES#6: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. [PROC 8b]. Transferts de vrac [CS14]. Installation spécialisée [CS81].	Porter des gants adaptés homologués EN 374 [PPE15].
ES7-ES#7: Pulvérisation dans des installations industrielles [PROC 7]. Pulvérisation/nébulisation par application manuelle [CS24]. Pulvérisation/nébulisation par machine [CS25]. Avec un potentiel de génération d'aérosols [CS138].	Opérer dans une cabine ventilée ou une enceinte munie d'une ventilation d'extraction [E57]. Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés [PPE16]. Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée [PPE27]. Minimiser l'exposition en confinant partiellement l'opération ou l'équipement et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures [E60].
ES7-ES#8: Application au rouleau ou au pinceau [PROC 10]. Application au rouleau, par étalement, en flux [CS98]. Intérieur [OC8]. Nettoyage [CS47].	Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission [E54]. , ou, Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22]. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire [PPE25]. Porter des gants adaptés homologués EN 374 [PPE15].
ES7-ES#9: Traitement d'articles par trempage et versage [PROC 13]. Traitement par trempage et versage [CS35]. Intérieur [OC8]. Manuel(l)e) [CS34]. Machine [CS33].	Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission [E54]. , ou, Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22]. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire [PPE25]. Porter des gants adaptés homologués EN 374 [PPE15].
Section 3:	Estimation d'exposition:
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
ES7-ES1: ERC4.	<p>Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes [OOC29]. (SpERC ESVOC4.4a.v1).</p> <p>Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC4]: 1.</p> <p>Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC5]: 0,0001.</p> <p>Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC6]: 0.</p> <p>PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 270E-04mg/l.</p> <p>Ratio de caractérisation des risques: 001E-04.</p> <p>PEC locale dans les eaux de surface: 030E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 176E-04.</p> <p>PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 580E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 661E-04.</p> <p>PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 003E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 168E-04.</p> <p>PEC locale dans les sédiments marins: 060E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 684E-04.</p> <p>PEC locale dans le sol: 150E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.987E-04.</p> <p>Le risque d'exposition de l'environnement concerne le sol [TCR1f].</p>
Santé:	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES7-ES#1:</p> <p>Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 0,048mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: <0.001.</p> <p>Moyenne 15 minutes 0,194mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: <0.001.</p> <p>Cutané(e): 0,03mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,003.</p> <p>Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,00316</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES7-ES#2:</p> <p>Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 24mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,081.</p> <p>Moyenne 15 minutes 96,8mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,16.</p> <p>Cutané(e): 1,4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,137.</p> <p>Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,218</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES7-ES#3:</p> <p>Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 48mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,161.</p> <p>Moyenne 15 minutes 194mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,32.</p> <p>Cutané(e): 0,69mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,069.</p> <p>Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,23</p>

	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES7-ES#4: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 97mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,323. Moyenne 15 minutes 387mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,65. Cutané(e): 1,4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,137. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,46</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES7-ES#5: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 24mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,081. Moyenne 15 minutes 96,8mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,16. Cutané(e): 2,7mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,274. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,355</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES7-ES#6: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 120mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,403. Moyenne 15 minutes 484mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,81. Cutané(e): 2,7mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,274. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,678</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES7-ES#7: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 60mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,202. Moyenne 15 minutes 242mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,4. Cutané(e): 4,3mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,429. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,63</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES7-ES#8: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 24mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,081. Moyenne 15 minutes 96,8mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,16. Cutané(e): 5,5mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,549. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,629</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES7-ES#9: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 24mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,081. Moyenne 15 minutes 96,8mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,16. Cutané(e): 2,7mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,274. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,355</p> <p>Les mesures de gestion des risques décrites protègent contre une exposition aiguë.</p> <p>Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée [G32]. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques [G37].</p>
Section 4:	Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition
Environnement:	<p>Msafe: 25200kg/jour. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site [DSU1].</p> $\frac{m_{spERC} * (1 - E_{ER,spERC}) * F_{release,spERC}}{DF_{spERC}} \geq \frac{m_{site} * (1 - E_{ER,site}) * F_{release,site}}{DF_{site}}$ <p>avec : mspERC : taux d'utilisation de la substance dans les spERC EER,spERC : efficacité des RMM dans les spERC. Frelease,,spERC : fraction initialement rejetée dans les spERC. DFspERC : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.</p> <p>msite : taux d'utilisation de substance au niveau du site. EER,site : efficacité des RMM au niveau du site. Frelease,,site : fraction initialement rejetée au niveau du site. DFsite : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.</p> <p>Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées [DSU8]. Voir la fiche de référence des SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle [DSU4].</p>
Santé:	<p>Inhalation (vapeurs). Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste). Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.</p> <p>Cutané(e): Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %. Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).</p>

Scénario d'exposition 8. Utilisation dans les agents nettoyants. - Professionnelle.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre.	acétate d'isobutyle. Utilisation dans les agents nettoyants. CAS:110-19-0.
Secteur(s) d'utilisation:	Professionnelles (SU22).
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC8a.; SpERC ESVOC8.4b.v1
Catégorie(s) de processus:	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13.
Processus, tâches, activités couvertes:	Englobe l'utilisation comme composant de produits de nettoyage, y compris le versage/décharge à partir de fûts ou de récipients ; et les expositions pendant le mélange/la dilution dans la phase préparatoire et les activités de nettoyage (y compris la pulvérisation, le brossage, le trempage, l'essuyage, automatisés ou manuels) [GES4_P].
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. Environnement: Modèle CHESAR utilisé [EE3].
Section 2: Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.	

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement:	
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Majoritairement hydrophobe [PrC4a]. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4]. Soluble dans l'eau (1 - 10 g/L). Nocif pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	0,1. (0,274 kg/jour.)
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus continu [CS54]. 365 jours d'exploitation par an.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	aucun. Utilisation dispersive [FD3].
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé en ce qui concerne la conformité vis-à-vis de REACH, mais il peut être nécessaire pour la conformité avec d'autres législations relatives à l'environnement. Les contrôles d'émission dans le sol ne sont pas applicables, car il n'y a pas de rejet direct dans le sol [TCR4]. Ne pas rejeter directement à la nature les eaux usées. Aucun traitement des eaux usées sur site n'est présumé.
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4]
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 50%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Efficacité d'élimination (%): 99,98. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales [ENVT12]. Considérer comme un déchet dangereux.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Sans objet.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	aucun.

Section 2.2: Contrôle de l'exposition des travailleurs.	
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4].
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]. Processus continu [CS54].
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle [G1]. Présume que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17].
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	aucun.
Scénarios de contribution:	
Mesures générales (irritants cutanés) [G19]:	En cas d'exposition cutanée répétée et/ou prolongée probable à la substance, porter des gants adaptés homologués EN 374 et mettre en place des programmes de soins cutanés pour les employés [PPE20].
ES8-ES#1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable [PROC 1]. Expositions générales [CS1]. Processus continu [CS54].	Aucune mesure spécifique identifiée [EI18].
ES8-ES#2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée [PROC 2]. Expositions générales [CS1]. Processus continu [CS54]. avec échantillonnage [CS56].	Aucune mesure spécifique identifiée [EI18].

ES8-ES#3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) [PROC 3]. Expositions générales [CS1]. Utilisation dans des processus par lots confinés [CS37].	Aucune mesure spécifique identifiée [EI18].
ES8-ES#4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. [PROC 4]. Échantillonnage en cours de processus [CS2]. Processus par lots [CS55], avec échantillonnage [CS56].	Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission [E54]. , ou, Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22]. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire [PPE25].
ES8-ES#5: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. [PROC 4]. Échantillonnage en cours de processus [CS2]. Processus par lots [CS55], avec échantillonnage [CS56].	Limiter la teneur en substance du produit à 25 % [OC18]. Mettre en place une ventilation générale améliorée par des dispositifs mécaniques [E48]. , ou, Limiter la teneur en substance du produit à 25 % [OC18]. , ou, Éviter toute utilisation supérieure à 4 heures [OC12].
ES8-ES#6: Transfert de substance ou de préparation (chargement/décharge) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. [PROC 8a]. Transferts de vrac [CS14]. Installation non spécialisée [CS82].	Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission [E54]. , ou, Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22]. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire [PPE25]. Porter des gants adaptés homologués EN 374 [PPE15].
ES8-ES#7: Transfert de substance ou de préparation (chargement/décharge) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. [PROC 8a]. Transferts de vrac [CS14]. Installation non spécialisée [CS82].	Limiter la teneur en substance du produit à 5 % [OC17]. Limiter la teneur en substance du produit à 25 % [OC18]. Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou plus efficace [PPE29].
ES8-ES#8: Transfert de substance ou de préparation (chargement/décharge) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. [PROC 8b]. Transferts de vrac [CS14]. Installation spécialisée [CS81].	S'assurer que les transferts de matières soient effectués sous confinement ou ventilation d'extraction [E66]. , ou, Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22]. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire [PPE25]. Porter des gants adaptés homologués EN 374 [PPE15]. Limiter la teneur en substance du produit à 25 % [OC18].
ES8-ES#9: Transfert de substance ou de préparation (chargement/décharge) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. [PROC 8b]. Transferts de vrac [CS14]. Installation spécialisée [CS81].	Porter des gants adaptés homologués EN 374 [PPE15]. Limiter la teneur en substance du produit à 25 % [OC18]. Limiter la teneur en substance du produit à 25 % [OC18].
ES8-ES#10: Transfert de substance ou de préparation (chargement/décharge) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. [PROC 8b]. Transferts de vrac [CS14]. Installation spécialisée [CS81]. Avec un potentiel de génération d'aérosols [CS138].	Limiter la teneur en substance du produit à 5 % [OC17].
ES8-ES#11: Application au rouleau ou au pinceau [PROC 10]. Application au rouleau, par étalement, en flux [CS98]. Intérieur [OC8]. Nettoyage [CS47].	Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission [E54]. , ou, Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22]. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire [PPE25]. Porter des gants adaptés homologués EN 374 [PPE15]. Limiter la teneur en substance du produit à 25 % [OC18].
ES8-ES#12: Application au rouleau ou au pinceau [PROC 10]. Application au rouleau, par étalement, en flux [CS98]. Intérieur [OC8]. Nettoyage [CS47].	Limiter la teneur en substance du produit à 5 % [OC17].
ES8-ES#13: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles [PROC 11]. Pulvérisation/nébulisation par application manuelle [CS24]. Pulvérisation/nébulisation par machine [CS25]. Avec un potentiel de génération d'aérosols [CS138].	Opérer dans une cabine ventilée ou une enceinte munie d'une ventilation d'extraction [E57]. , ou, Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22]. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire [PPE25]. Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés [PPE16]. Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée [PPE27]. Limiter la teneur en substance du produit à 5 % [OC17].
ES8-ES#14: Traitement d'articles par trempage et versage [PROC 13]. Traitement par trempage et versage [CS35]. Intérieur [OC8]. Manuel(le) [CS34]. Machine [CS33].	Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission [E54]. , ou, Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22]. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire [PPE25]. Porter des gants adaptés homologués EN 374 [PPE15]. Limiter la teneur en substance du produit à 25 % [OC18].
ES8-ES#15: Traitement d'articles par trempage et versage [PROC 13]. Traitement par trempage et versage [CS35]. Intérieur [OC8]. Manuel(le) [CS34]. Machine [CS33].	Limiter la teneur en substance du produit à 5 % [OC17].
Section 3:	Estimation d'exposition:
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.

	<p>ES8-ES1: ERC8a.</p> <p>Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes [OOC29]. (SpERC ESVOC8.4b.v1).</p> <p>Rejet d'une fraction dans l'air à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement) [OOC7]: 0,02.</p> <p>Rejet d'une fraction dans les eaux usées à partir d'une application fortement dispersive [OOC8]: 0,000001.</p> <p>Rejet d'une fraction dans le sol à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement) [OOC9]: 0.</p> <p>PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 001E-08mg/l.</p> <p>Ratio de caractérisation des risques: 072E-12.</p> <p>PEC locale dans les eaux de surface: 002E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 013E-04.</p> <p>PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 050E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 057E-04.</p> <p>PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 1.990E-08mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 012E-04.</p> <p>PEC locale dans les sédiments marins: 004E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 045E-04.</p> <p>PEC locale dans le sol: 1.960E-08mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 003E-04.</p> <p><u>Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].</u></p>
Santé:	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES8-ES#1:</p> <p>Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 0,048mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: <0.001.</p> <p>Moyenne 15 minutes 0,194mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: <0.001.</p> <p>Cutané(e): 0,03mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,003.</p> <p>Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,00316</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES8-ES#2:</p> <p>Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 97mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,323.</p> <p>Moyenne 15 minutes 387mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,65.</p> <p>Cutané(e): 1,4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,137.</p> <p>Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,46</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES8-ES#3:</p> <p>Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 120mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,403.</p> <p>Moyenne 15 minutes 484mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,81.</p> <p>Cutané(e): 0,69mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,069.</p> <p>Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,472</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES8-ES#4:</p> <p>Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 48mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,161.</p> <p>Moyenne 15 minutes 194mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,32.</p> <p>Cutané(e): 6,9mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,686.</p> <p>Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,847</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES8-ES#5:</p> <p>Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 150mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,484.</p> <p>Moyenne 15 minutes 581mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,97.</p> <p>Cutané(e): 4,1mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,411.</p> <p>Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,895</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES8-ES#6:</p> <p>Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 97mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,323.</p> <p>Moyenne 15 minutes 387mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,65.</p> <p>Cutané(e): 2,7mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,274.</p> <p>Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,597</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES8-ES#7:</p> <p>Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 97mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,323.</p> <p>Moyenne 15 minutes 387mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,65.</p> <p>Cutané(e): 2,7mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,274.</p> <p>Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,597</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES8-ES#8:</p> <p>Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 24mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,081.</p> <p>Moyenne 15 minutes 96,8mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,16.</p> <p>Cutané(e): 2,7mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,274.</p> <p>Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,355</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES8-ES#9:</p> <p>Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 150mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,484.</p> <p>Moyenne 15 minutes 581mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,97.</p> <p>Cutané(e): 1,6mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,165.</p> <p>Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,649</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES8-ES#10:</p> <p>Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 48mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,161.</p> <p>Moyenne 15 minutes 194mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,32.</p> <p>Cutané(e): 2,7mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,274.</p> <p>Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,436</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES8-ES#11:</p> <p>Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 58mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,194.</p> <p>Moyenne 15 minutes 232mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,39.</p> <p>Cutané(e): 3,3mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,329.</p> <p>Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,523</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES8-ES#12:</p> <p>Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 97mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,323.</p> <p>Moyenne 15 minutes 387mg/m3 - Ratio de caractérisation des risques: 0,65.</p> <p>Cutané(e): 5,5mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,549.</p> <p>Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,871</p>

	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES8-ES#13: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 97mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,323. Moyenne 15 minutes 387mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,65. Cutané(e): 2,1mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,214. <u>Voies combinées:</u> Ratio de caractérisation des risques: 0,537</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES8-ES#14: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 58mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,194. Moyenne 15 minutes 232mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,39. Cutané(e): 1,6mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,165. <u>Voies combinées:</u> Ratio de caractérisation des risques: 0,358</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES8-ES#15: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 97mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,323. Moyenne 15 minutes 387mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,65. Cutané(e): 2,7mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,274. <u>Voies combinées:</u> Ratio de caractérisation des risques: 0,597</p> <p>Les mesures de gestion des risques décrites protègent contre une exposition aiguë.</p> <p>Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée [G32]. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques [G37].</p>
Section 4:	Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition
Environnement:	Msafe: 48,1kg/jour. <u>Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5]</u> .
	Voir la fiche de référence des SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle [DSU4].
Santé:	Inhalation (vapeurs). Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste). Pour passer d'une concentration de 5 à 25 % à une concentration de 100 %, multiplier par 1.7. Pour passer d'une concentration de 1 à 5 % à une concentration de 5 à 25 %, multiplier par 3.
	Cutané(e): Pour passer d'une concentration de 5 à 25 % à une concentration de 100 %, multiplier par 1.7. Pour passer d'une concentration de 1 à 5 % à une concentration de 5 à 25 %, multiplier par 3. Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).

Scénario d'exposition 9. Utilisation dans les agents nettoyants. - Par les consommateurs.

Section 1		Scénario d'exposition
Titre.		Utilisation dans les agents nettoyants. acétate d'isobutyle. CAS: 110-19-0.
Secteur(s) d'utilisation:		Par les consommateurs (SU21).
Descripteur d'utilisation.		PC3, PC4, PC8, PC9a, PC9b, PC9c, PC24, PC35, PC38
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:		ERC8a, SpERC ESVOc 8.4c.v1
Processus, tâches, activités couvertes:		Englobe les expositions générales des consommateurs entraînés par l'utilisation de produits ménagers vendus comme produits de lavage et de nettoyage, aérosols, revêtements, dégivrants, lubrifiants et produits d'assainissement de l'air [GES4_C].
Section 2:		Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.
Section 2.1 :		Contrôle de l'exposition de l'environnement. Scénarios de contribution:
Caractéristiques du produit:		La substance est une structure unique [PrC1]. Soluble dans l'eau (1 - 10 g/L). Nocif pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation. Pression de vapeur: 2100Pa (Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (fortement volatil).)
Amounts used. Fréquence et durée de l'utilisation:		Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.		Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 10%. Éliminer en toute sécurité les récipients vides et les déchets. [C&H8]. Confiner et éliminer les déchets conformément aux réglementations locales [C&H14].
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.		Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m ³ /j) [STP5]: 2000. Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]: 89,4. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m ³ /j) [STP5]: 2000.Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.		aucun.
Section 2.2:		Contrôle de l'exposition des consommateurs. Scénarios de contribution:
Produits d'assainissement de l'air [PC3] -- Assainissement de l'air, action instantanée (sprays aérosols) [PC3_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 20%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 4 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 0,1g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 35cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0,3 heures par événement.
Produits d'assainissement de l'air [PC3] -- Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide) [PC3_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 10%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 0,48g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 35cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 8 heures par événement.
Produits antigel et de dégivrage [PC4] -- Lavage de vitre de voiture [PC4_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 1%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 0,5g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 428cm ² . Englobe l'utilisation dans un garage pour une voiture (34 m ³) sous une ventilation courante [ConsOC10]: Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0 heures par événement.
	RMM	Éviter l'utilisation dans des pièces plus petites qu'un garage – volume de pièce d'au moins [ConsRMM10]: 35m ³ .
Produits antigel et de dégivrage [PC4] -- Versage dans le radiateur [PC4_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 7%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 2000g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 428cm ² . Englobe l'utilisation dans un garage pour une voiture (34 m ³) sous une ventilation courante [ConsOC10]: Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0,2 heures par événement.
	RMM	Éviter l'utilisation dans des pièces plus petites qu'un garage – volume de pièce d'au moins [ConsRMM10]: 35m ³ .
Produits antigel et de dégivrage [PC4] -- Dégivrant serrure [PC4_3].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 14%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 4g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 214cm ² . Englobe l'utilisation dans un garage pour une voiture (34 m ³) sous une ventilation courante [ConsOC10]: Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0,3 heures par événement.
	RMM	Éviter l'utilisation dans des pièces plus petites qu'un garage – volume de pièce d'au moins [ConsRMM10]: 35m ³ .
Produits biocides [PC8] -- Produits lave-vaisselle et lave-linge [PC8_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 5%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 15g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0,5 heures par événement.
Produits biocides [PC8] --Produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) [PC8_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 3,5%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 125 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 35g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0,3 heures par événement.
Produits biocides [PC8] --Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres) [PC8_3].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 7%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 125 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 35g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 428cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0,2 heures par événement.
Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] --Peinture murale aqueuse au latex [PC9a_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 0,35%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 4 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 2760g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 428cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2,2 heures par événement.
Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] --Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide [PC9a_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 1,3%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 6 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 744g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 428cm ² . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m ³ . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2,2 heures par événement.
Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] --Bouteille de spray aérosol [PC9a_3].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 5,3%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 2 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 215g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 254cm ² . Englobe l'utilisation dans un garage pour une voiture (34 m ³) sous une ventilation courante [ConsOC10]: Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0,3 heures par événement.

	RMM	Éviter l'utilisation dans des pièces plus petites qu'un garage – volume de pièce d'au moins [ConsRMM10]: 35m3.
Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] --Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité) [PC9a_4].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 1,8%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 3 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 491g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2 heures par événement.
Charges, mastics, enduits, pâte à modeler [PC9b] --Charges et mastics [PC9b_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 2%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 12 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 85g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 35cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 4 heures par événement.
Charges, mastics, enduits, pâte à modeler [PC9b] --Plâtres et enduits [PC9b_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 0,066%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 12 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 13800g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2,5 heures par événement.
Charges, mastics, enduits, pâte à modeler [PC9b] --Pâte à modeler [PC9b_3].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 1%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 100g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 254cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2 heures par événement. Pour chaque événement d'utilisation, présupposer une quantité ingérée de [ConsOC13]: 1g.
Peintures au doigt [PC9c] --Peintures au doigt [PC9c].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 1,2%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 100g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 254cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2,2 heures par événement. Pour chaque événement d'utilisation, présupposer une quantité ingérée de [ConsOC13]: 1,35g.
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage [PC24] --Liquides [PC24_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 1%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 4 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 550g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 468cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0,2 heures par événement.
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage [PC24] --Colles adhésives [PC24_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 6,5%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 10 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 34g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 468cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 4 heures par événement.
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage [PC24] --Sprays [PC24_3].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 7%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 6 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 73g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 428cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0,2 heures par événement.
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35] --Produits lave-vaiselle et lave-linge [PC35_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 5%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 15g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0,5 heures par événement.
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35] --Produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) [PC35_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 3,5%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 125 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 27g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0,3 heures par événement.
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35] --Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres) [PC35_3].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 7%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 125 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 35g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 428cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0,2 heures par événement.
Produits pour soudage et brasage, produits de flux [PC38] --	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 20%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 12g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 1cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 1 heures par événement.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des consommateurs.		Présume que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17]. Sauf indication contraire, on présume une utilisation avec une ventilation standard. Sauf indication contraire, on présume une utilisation dans une pièce de 20 m ³ .
Section 3:	Estimation d'exposition:	
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:	
	ES9-ES1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0,000358mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 179E-08. PEC locale dans les eaux de surface: 0,000264mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 016E-04. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0,005mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 057E-04. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0,0000234mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 014E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0,00047mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 054E-04. PEC locale dans le sol: 0,000154mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 020E-04. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].	
Santé:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:	
Produits d'assainissement de l'air [PC3] Assainissement de l'air, action instantanée (sprays aérosols) [PC3_1].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,0386mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,00108. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0,0386mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,00108. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 4,13mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,827. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,829.	

Produits d'assainissement de l'air [PC3] Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide) [PC3_2].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,165mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,00462. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0,165mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,00462. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 0,518mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,103. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,108.
Produits antigel et de dégivrage [PC4] Lavage de vitre de voiture [PC4_1].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,000102mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,00000285. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0,000102mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,00000285. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 0,621mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,124. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,124.
Produits antigel et de dégivrage [PC4] Versage dans le radiateur [PC4_2].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 1,28mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,0358. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 1,28mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,0358. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 4,34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,868. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,903.
Produits antigel et de dégivrage [PC4] Dégivrant serrure [PC4_3].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,142mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,00397. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0,142mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,00397. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 4,35mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,87. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,873.
Produits biocides [PC8] Produits lave-vaiselle et lave-linge [PC8_1].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,672mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,0188. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0,672mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,0188. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 0,0622mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,0124. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,0312.
Produits biocides [PC8] Produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) [PC8_2].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,267mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,00747. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0,763mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,0213. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 4,35mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,304. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,325.
Produits biocides [PC8] Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres) [PC8_3].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,287mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,00803. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0,821mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,0229. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 4,34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,304. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,326.
Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] Peinture murale aqueuse au latex [PC9a_1].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,27mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,00756. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 24,5mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,686. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 0,217mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,000478. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,686.
Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide [PC9a_2].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,393mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,01. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 24,5mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,686. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 0,809mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,00257. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,688.
Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] Bouteille de spray aérosol [PC9a_3].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,0181mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,000507. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 3,63mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,101. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 1,95mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,00195. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,103.
Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité) [PC9a_4].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,176mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,00492. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 21,4mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,599. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 2,24mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,00368. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,603.
Charges, mastics, enduits, pâte à modeler [PC9b] Charges et mastics [PC9b_1].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,176mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,00492. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 5,36mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,15. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 0,103mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,000682. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,15.
Charges, mastics, enduits, pâte à modeler [PC9b] Plâtres et enduits [PC9b_2].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,808mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,0226. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 24,5mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,686. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 0,0821mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,00054. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,686.
Charges, mastics, enduits, pâte à modeler [PC9b] Pâte à modeler [PC9b_3].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 2,42mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,0677. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 2,42mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,0677. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 2,21mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,442. Orale: Exposition chronique maximale résultant de la moyenne des scénarios de contribution décrits sur un an: 0,999mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,199. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,709.
Peintures au doigt [PC9c] Peintures au doigt [PC9c].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 3,05mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,0854. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 3,05mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,0854. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 2,65mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,53. Orale: Exposition chronique maximale résultant de la moyenne des scénarios de contribution décrits sur un an: 1,62mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,324. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,939.

Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage [PC24] Liquides [PC24_1].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,0202mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,000565. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 1,84mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,0515. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 0,679mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,00148. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,053.
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage [PC24] Colles adhésives [PC24_2].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,19mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,00532. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 6,96mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,194. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 4,41mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,024. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,218.
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage [PC24] Sprays [PC24_3].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,0282mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,000789. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 1,72mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,0481. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 4,35mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,0143. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,0624.
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35] Produits lave-vaiselle et lave-linge [PC35_1].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,672mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,0188. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0,672mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,0188. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 0,0622mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,0124. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,0312.
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35] Produits nettoyeants, liquides (tous types de produits nettoyeants, produits sanitaires, produits nettoyeants pour sols, vitres, moquettes, métaux) [PC35_2].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,205mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,00574. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0,588mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,0164. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 4,35mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,304. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,32.
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35] Produits nettoyeants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyeants, produits sanitaires, produits nettoyeants pour vitres) [PC35_3].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0,287mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,00803. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0,821mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,0229. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 4,34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,304. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,326.
Produits pour soudage et brasage, produits de flux [PC38]	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 3,75mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,105. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 3,75mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0,105. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 0mg/kg/jour. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,105.
Section 4: Guide de vérification de la conformité au scénario d'exposition:	
Santé	Il n'est pas attendu que les expositions théoriques dépassent les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques de la section 2 sont appliquées [G43]. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent [G23].
Environnement	Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5].

Scénario d'exposition 10. Utilisation en laboratoire. - Industrielle.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre.	acétate d'isobutyle. Utilisation en laboratoire. CAS:110-19-0.
Secteur(s) d'utilisation:	Industrielles (SU3).
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC4.
Catégorie(s) de processus:	PROC10, PROC15.
Processus, tâches, activités couvertes:	Fabrication de la substance ou utilisation en tant qu'agent chimique de procédé ou d'extraction. Inclut le recyclage/la récupération, les transferts de matières, le stockage, la maintenance et le chargement (y compris bateau/péniche, camion/wagon et récipient pour vrac), l'échantillonnage et les activités de laboratoire correspondantes [GES1_I].
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. Environnement: Modèle CHESAR utilisé [EE3].
Section 2: Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.	

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement:	
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Majoritairement hydrophobe [PrC4a]. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4]. Soluble dans l'eau (1 - 10 g/L). Nocif pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	1. (50 kg/jour.)
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus par lots [CS55]. 20 jours d'exploitation par an.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 9. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 90.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	Aucune mesure spécifique n'est nécessaire. Jours d'émission (jours/an) [FD4]: 20. Rejet intermittent [FD1].
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé en ce qui concerne la conformité vis-à-vis de REACH, mais il peut être nécessaire pour la conformité avec d'autres législations relatives à l'environnement. Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de ≥ (%) [TCR8]: 89,4. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées industrielles (m³/j): 2000. En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est nécessaire [TCR9].
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement [S5]. Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4]
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]: 89,1. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m³/j) [STP5]: 2000.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 90%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Efficacité d'élimination (%): 99.98. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales [ENVT12]. Considérer comme un déchet dangereux.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Sans objet.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	aucun.

Section 2.2: Contrôle de l'exposition des travailleurs.	
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4].
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]. Processus par lots [CS55].
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle [G1]. Présume que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17].
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	aucun.
Scénarios de contribution:	
Mesures générales (irritants cutanés) [G19]:	En cas d'exposition cutanée répétée et/ou prolongée probable à la substance, porter des gants adaptés homologués EN 374 et mettre en place des programmes de soins cutanés pour les employés [PPE20].
ES10-ES#1: Application au rouleau ou au pinceau [PROC 10]. Activités de laboratoire [CS36]. Essuyage [CS50]. Application au rouleau, application au pinceau [CS51].	Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission [E54] , ou, Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22]. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire [PPE25]. Porter des gants adaptés homologués EN 374 [PPE15].

ES10-ES#2: Utilisation en tant que réactif de laboratoire. [PROC 15]. Activités de laboratoire [CS36]. Expositions générales [CS1].	Aucune mesure spécifique identifiée [EI18].
Section 3:	Estimation d'exposition:
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
ES10-ES10: ERC4.	<p>Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC4]: 1. Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC5]: 1. Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC6]: 0,05.</p> <p>PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 2.650E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 013E-04.</p> <p>PEC locale dans les eaux de surface: 270E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.588E-04.</p> <p>PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 5.360E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 6.112E-04.</p> <p>PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 030E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.765E-04.</p> <p>PEC locale dans les sédiments marins: 536E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 6.112E-04.</p> <p>PEC locale dans le sol: 001E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 017E-04.</p> <p>Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].</p>
Santé:	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES10-ES#1: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 24mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,081. Moyenne 15 minutes 96,8mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,16. Cutané(e): 5,5mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,549. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,629</p> <p>exposition résultant du scénario de contribution ES10-ES#2: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 48mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,161. Moyenne 15 minutes 194mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,32. Cutané(e): 0,34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,034. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,195 Les mesures de gestion des risques décrites protègent contre une exposition aiguë.</p> <p>Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée [G32]. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques [G37].</p>
Section 4:	Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition
Environnement:	<p>Msafe: 81,8kg/jour. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site [DSU1].</p> $\frac{m_{spERC} * (1 - E_{ER,spERC}) * F_{release,spERC}}{DF_{spERC}} \geq \frac{m_{site} * (1 - E_{ER,site}) * F_{release,site}}{DF_{site}}$ <p>avec : mspERC : taux d'utilisation de la substance dans les spERC EER,spERC : efficacité des RMM dans les spERC. Frelease,,spERC : fraction initialement rejetée dans les spERC. DFspERC : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve. msite : taux d'utilisation de substance au niveau du site. EER,site : efficacité des RMM au niveau du site. Frelease,,site : fraction initialement rejetée au niveau du site. DFsite : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées [DSU8].</p>
Santé:	<p>Inhalation (vapeurs). Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste). Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.</p> <p>Cutané(e): Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %. Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).</p>

Scénario d'exposition 11. Utilisation en laboratoire. - Professionnelle.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre.	acétate d'isobutyle. Utilisation en laboratoire. CAS:110-19-0.
Secteur(s) d'utilisation:	Professionnelles (SU22).
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC8a.; SpERC ESVOC8.17.v1
Catégorie(s) de processus:	PROC10, PROC15.
Processus, tâches, activités couvertes:	Fabrication de la substance ou utilisation en tant qu'agent chimique de procédé ou d'extraction. Inclut le recyclage/la récupération, les transferts de matières, le stockage, la maintenance et le chargement (y compris bateau/péniche, camion/wagon et récipient pour vrac), l'échantillonnage et les activités de laboratoire correspondantes [GES1_I].
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. Environnement: Modèle CHESAR utilisé [EE3].
Section 2: Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.	

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement:	
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Majoritairement hydrophobe [PrC4a]. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4]. Soluble dans l'eau (1 - 10 g/L). Nocif pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	0,00005. (0,000137 kg/jour.)
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus continu [CS54]. 365 jours d'exploitation par an.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	aucun. Utilisation dispersive [FD3].
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé en ce qui concerne la conformité vis-à-vis de REACH, mais il peut être nécessaire pour la conformité avec d'autres législations relatives à l'environnement. Les contrôles d'émission dans le sol ne sont pas applicables, car il n'y a pas de rejet direct dans le sol [TCR4]. Ne pas rejeter directement à la nature les eaux usées. Aucun traitement des eaux usées sur site n'est présumé.
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4]
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	La substance est totalement rejetée dans l'environnement ou détruite pendant l'utilisation. Aucun déchet significatif n'est généré. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales [ENVT12].
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Sans objet.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	aucun.

Section 2.2: Contrôle de l'exposition des travailleurs.	
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4].
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]. Processus continu [CS54].
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle [G1]. Présume que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17].
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	aucun.
Scénarios de contribution:	
Mesures générales (irritants cutanés) [G19]:	En cas d'exposition cutanée répétée et/ou prolongée probable à la substance, porter des gants adaptés homologués EN 374 et mettre en place des programmes de soins cutanés pour les employés [PPE20].
ES11-ES#1: Application au rouleau ou au pinceau [PROC 10]. Activités de laboratoire [CS36]. Application au rouleau, application au pinceau [CS51]. Essuyage [CS50]. Industrielle.	Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission [E54]. , ou, Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22]. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire [PPE25]. Porter des gants adaptés homologués EN 374 [PPE15]. Aucune mesure spécifique identifiée [EI18].
ES11-ES#2: Utilisation en tant que réactif de laboratoire. [PROC 15]. Activités de laboratoire [CS36]. Expositions générales [CS1]. Professionnelle.	Aucune mesure spécifique identifiée [EI18].
Section 3: Estimation d'exposition:	
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
	48/50

	<p>ES11-ES11: ERC8a.</p> <p>Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes [OOC29]. (SpERC ESVOC8.17.v1).</p> <p>Rejet d'une fraction dans l'air à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement) [OOC7]: 0,5.</p> <p>Rejet d'une fraction dans les eaux usées à partir d'une application fortement dispersive [OOC8]: 0,5.</p> <p>Rejet d'une fraction dans le sol à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement) [OOC9]: 0.</p> <p>PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 363E-08mg/l.</p> <p>Ratio de caractérisation des risques: 002E-08.</p> <p>PEC locale dans les eaux de surface: 002E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 013E-04.</p> <p>PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 050E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 057E-04.</p> <p>PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 1.990E-08mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 012E-04.</p> <p>PEC locale dans les sédiments marins: 004E-04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 045E-04.</p> <p>PEC locale dans le sol: 2.090E-08mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 003E-04.</p> <p>Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].</p>
Santé:	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES11-ES#1:</p> <p>Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 97mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,323.</p> <p>Moyenne 15 minutes 387mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,65.</p> <p>Cutané(e): 5,5mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,549.</p> <p>Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,871</p>
	<p>exposition résultant du scénario de contribution ES11-ES#2:</p> <p>Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 48mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,161.</p> <p>Moyenne 15 minutes 194mg/m³ - Ratio de caractérisation des risques: 0,32.</p> <p>Cutané(e): 0,34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0,034.</p> <p>Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0,195</p> <p>Les mesures de gestion des risques décrites protègent contre une exposition aiguë.</p> <p>Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée [G32]. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques [G37].</p>
Section 4:	Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition
Environnement:	<p>Msafe: 0,024kg/jour.</p> <p>Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5].</p>
	Voir la fiche de référence des SpERC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle [DSU4].
Santé:	<p>Inhalation (vapeurs). Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste). Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.</p> <p>Cutané(e): Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %. Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).</p>

Scénario d'exposition 12. Produits de soins personnels. - Par les consommateurs.

Section 1		Scénario d'exposition
Titre.	Produits de soins personnels. isobutyl acetate CAS: 110-19-0.	
Secteur(s) d'utilisation:	Par les consommateurs (SU21).	
Descripteur d'utilisation.	PC39	
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC8a	
Processus, tâches, activités couvertes:	Utilisation par les consommateurs, par exemple comme vecteur dans les produits cosmétiques/de soins personnels, les parfums et les produits parfumés. Remarque : pour les produits cosmétiques et de soins personnels, l'évaluation des risques selon REACH est requise uniquement pour l'environnement, la santé humaine étant couverte par d'autres législations [GES16_C].	
Section 2:		Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.
Section 2.1 :		Contrôle de l'exposition de l'environnement. Scénarios de contribution:
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Soluble dans l'eau (1 - 10 g/L). Nocif pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation. Pression de vapeur: 2100Pa (Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (fortement volatil).)	
Amounts used. Fréquence et durée de l'utilisation:	Sans objet.	
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 10%. Éliminer en toute sécurité les récipients vides et les déchets. [C&H8]. Confiner et éliminer les déchets conformément aux réglementations locales [C&H14].	
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m³/j) [STP5]: 2000. Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]: 89,4. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m³/j) [STP5]: 2000. Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.	
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	aucun.	
Section 2.2:		Contrôle de l'exposition des consommateurs. Scénarios de contribution:
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des consommateurs.	Sans objet.	
Section 3:		Estimation d'exposition:
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits: ES12-ES1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0,014mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 7.000E-08. PEC locale dans les eaux de surface: 0,002mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 118E-04. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0,033mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 376E-04. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0,000164mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 096E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0,003mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 342E-04. PEC locale dans le sol: 0,005mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 662E-04. Le risque d'exposition de l'environnement concerne le sol [TCR1f].	
Santé:		
Section 4:		Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:
Santé	Sans objet.	
Environnement	Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5].	